

CULTURE & PATRIMOINE
Stratégie 2020-2030
des îles Wallis et Futuna

*Tohi fakatu'utu'u gaue
e tuha mo KOLOA FAKAFENUA
pea mo KOLOA TUKU FAKAHOLO
'o 'Uvea mo Futuna*

*Tosi fakatu'utu'u gā'oi
e tusa mo KOLOA FAKAFENUA
ti mo KOLOA TUKU FAKASOLO
'o 'Uvea mo Futuna*

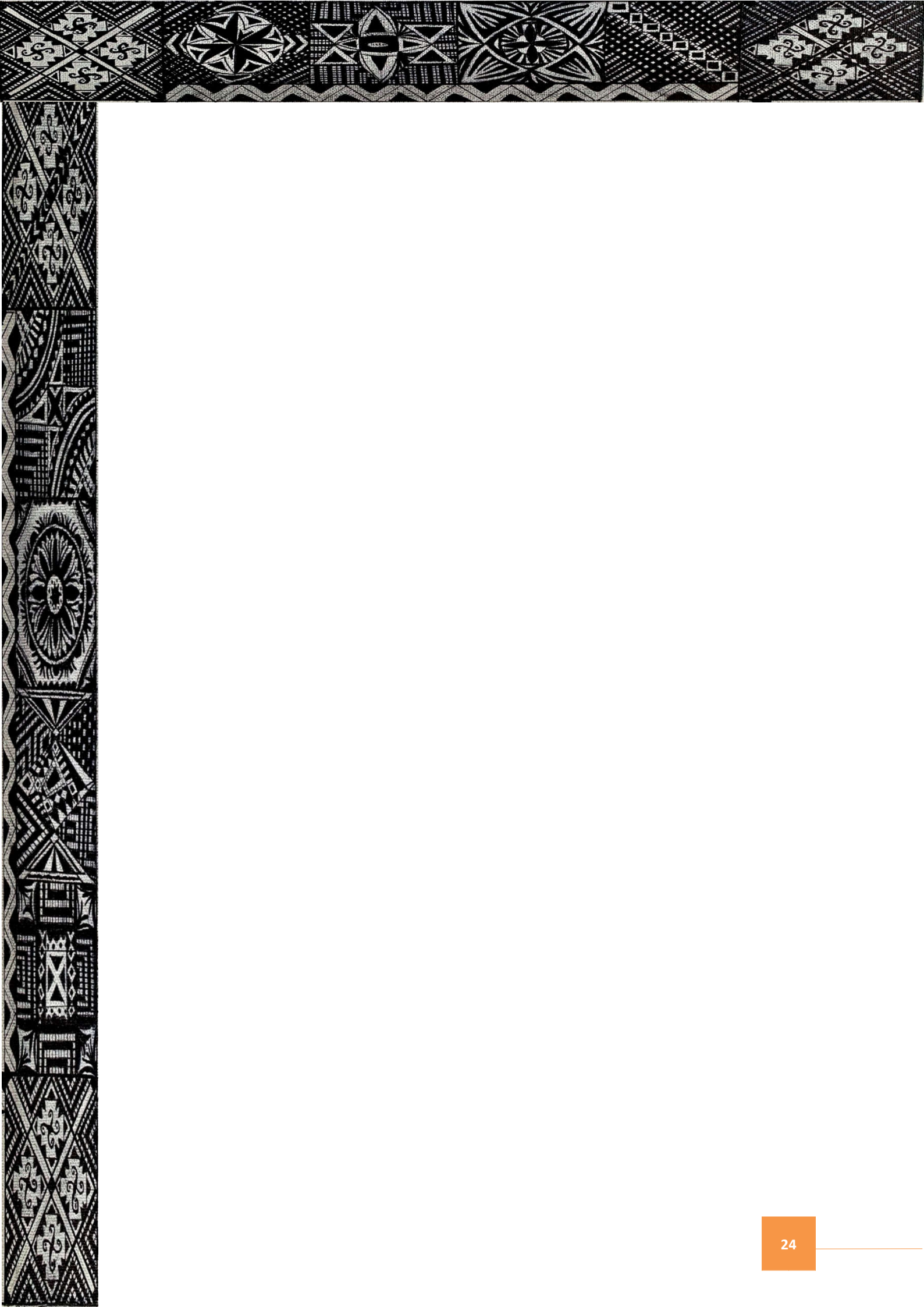
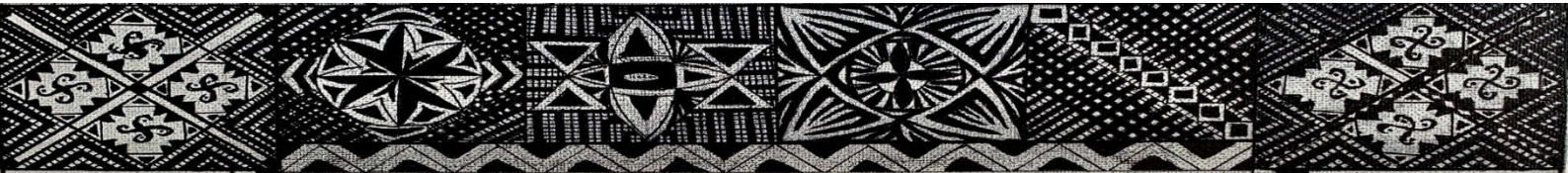




Table des matières

Préambule.....	5
Introduction.....	7
Méthodologie.....	13
Vocation de la stratégie.....	14
I-Contexte.....	15
Repères historiques pertinents.....	15
Les politiques internationales, régionales et nationales.....	17
Les politiques locales.....	17
Diagnostic.....	19
II-Une culture reconnue, partagée, valorisée et plurielle.....	20
Axe 1 – Parfaire la connaissance du patrimoine & Protéger la culture locale.....	20
1 - Renforcer le rôle de la chefferie, gardienne de la coutume et de la tradition.....	20
2- Mieux connaître la richesse culturelle.....	22
3 - Protéger et transmettre la culture.....	22
4 - Valoriser les langues vernaculaires (ALWF).....	24
Axe 2 – Converger vers un accès égalitaire à la culture et maintenir un aménagement culturel équilibré du Territoire.....	26
1 - Promouvoir un aménagement culturel équilibré du Territoire.....	26
2 - Faciliter l'accès à une offre culturelle élargie et diversifiée.....	27
3 -Etendre l'accès à la culture et au patrimoine grâce au numérique.....	28
Axe 3 – Faire des industries culturelles et créatives un levier du développement & Favoriser le rayonnement et la visibilité du patrimoine de Wallis et Futuna.....	29
1 - Encourager les industries créatives et culturelles.....	29
2 - Valoriser la culture à travers le tourisme.....	30
3 - Favoriser la diffusion des œuvres et la promotion des artistes.....	30
Axe 4 – Renforcer les compétences et la collaboration dans la culture et le patrimoine.....	32
1 - Renforcer les moyens et les compétences de l'action publique.....	32
2 -Favoriser la formation et la professionnalisation des acteurs.....	32
III - Mise en œuvre, Suivi et Evaluation de la stratégie Culture et Patrimoine.....	34
La mise en œuvre de la Stratégie.....	34
Le Comité de pilotage.....	34
L'évaluation de la Stratégie.....	35
Conclusion.....	37
Lexique.....	38
Bibliographie.....	39
Annexes.....	40





Préambule

« Celui qui ne sait pas d'où il vient, ne peut savoir où il va car il ne sait pas où il est. En ce sens, le passé est la rampe de lancement vers l'avenir. » - Otto von Bismarck

Le Territoire des îles Wallis et Futuna a décidé de se doter d'une stratégie en faveur de la culture dès 2019 et ce, pour accompagner les différents acteurs de la culture des deux îles dans leur dynamique de préservation et inscrire pleinement le développement culturel dans le développement économique et social de Wallis et Futuna.

En effet, à Wallis et Futuna, la culture se conjugue au pluriel : le pluriel des pratiques, des acteurs, des archipels et cette stratégie est née d'une volonté unanime des autorités politiques, administratives, religieuses et coutumières du Territoire, de structurer le domaine de la culture et d'en faire une politique publique d'envergure ; de la mettre en perspective afin qu'elle reste un marqueur déterminant de l'identité du peuple wallisien et futunien au sein de la République.

Autant dire que son élaboration a été fastidieuse et a fait l'objet d'une large concertation de tous les acteurs avec une déclinaison en langues vernaculaires pour que la vulgarisation facilite son appropriation, cet exercice a permis de l'enrichir. Ce sont également des discussions et des débats qui ont été menés durant deux années au sein de la Commission de la Culture de l'Assemblée territoriale mais également hors les murs.

C'est une stratégie qui s'enracine dans la stratégie de convergence et de transformation 2019-2030 et qui vient en transversalité de toutes les autres stratégies sectorielles comme celle du numérique, de la biodiversité, avec une gouvernance qui s'est naturellement organisée autour de la création d'un Comité de pilotage (COFIL) et d'un comité de rédaction.

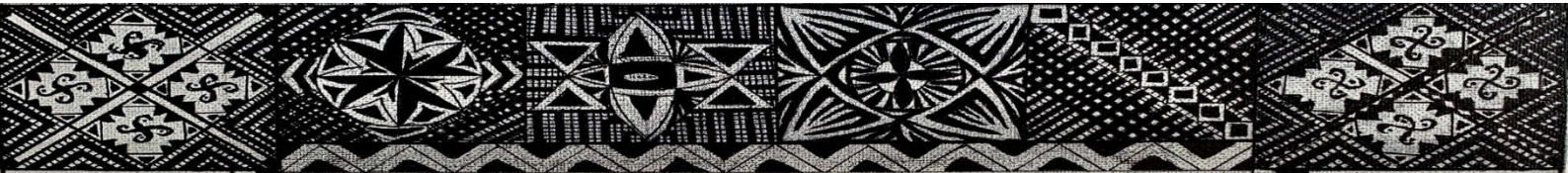
À l'identique pour une démarche de développement durable, les futures actions et projets publics menés dans cette stratégie culturelle sont inscrits dans les 17 objectifs de développement durable (ODD)¹ définis dans l'Agenda 2030 des Nations Unies en 2015 et a fortiori dans les cinq objectifs de la trajectoire outre-mer 5.0. Les échanges réguliers avec l'extérieur, la rencontre avec la globalisation, l'accès à la culture à garantir pour tous sont des objectifs de développement durable que poursuit le Territoire.

Or, ce travail d'élaboration de la stratégie de la culture de nos îles ne serait pas complet ni fidèle à la réalité du terrain, si l'on ne relevait pas le particularisme culturel entre Wallis et Futuna, puisque l'on constate une différence notable de pratique entre les deux îles. Pour diverses raisons qui s'expliquent et contrairement à Wallis, l'île de Futuna reste encore préservée et perpétue certaines pratiques et traditions ancestrales.

La singularité de cette culture est à considérer sous tous ses angles, sous toutes ses formes, dans toutes les disciplines, elle est partie intégrante de l'identité du Territoire des îles Wallis et Futuna. Une politique de la culture du Territoire doit embrasser tous les domaines de la culture² et doit concerner tous ses acteurs. Une politique publique qui ne délaissera personne, mais proposera au contraire une vision élargie de la culture et de l'action culturelle.

1 Lien : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

2Le spectacle vivant (cérémonies coutumières et religieuses, chants, musiques, danses, etc.), les arts visuels, le patrimoine, l'architecture, les industries culturelles et créatives (reportage, audiovisuel, réseaux sociaux, radio, livre, musique enregistrée, mode), les métiers d'art, les sculptures, galeries d'art, les formations et l'enseignement de la culture sont de fortes et riches réalités de la vie du Territoire des îles Wallis et Futuna, avec leurs acteurs, leurs coutumiers, leurs publics, leurs lieux, leurs associations et leurs bénévoles.



Parler de stratégie de la culture à Wallis et Futuna, c'est soulever la question de l'impact de la religion catholique sur le quotidien des insulaires, c'est aussi évoquer l'imprégnation des principes religieux dans la culture en terme de traçabilité dans les us et coutumes.

Enfin, résolument tournée vers la diversité et le décloisonnement, jetant des ponts entre les différentes générations, cette stratégie se met au service de la culture sous toutes ses formes, non pas en tant que prescripteur ou spectateur mais comme fédérateur des deux îles, des acteurs et des pratiques culturelles.





Introduction

La culture à Wallis et Futuna constitue un enjeu majeur de l'identité d'un peuple mais également du développement de la société wallisienne et futunienne. L'existence même d'institutions coutumières au sein du système de gouvernance et la reconnaissance de la coutume dans la République française reflètent l'importance de cet enjeu pour le Territoire.

Dans un contexte local où la culture est encore très ancrée dans l'oralité, à priori, la transmission du patrimoine et la préservation de l'identité culturelle deviennent problématiques face à la mondialisation et à l'émigration massive des jeunes.

Le patrimoine culturel immatériel est néanmoins toujours présent. En effet, ce patrimoine est reconnu et largement valorisé par la population locale mais également adopté et adapté par la diaspora.

Cependant, s'agissant des langues wallisienne et futunienne, elles sont directement impactées par les mutations sociétales et le vocabulaire a tendance à s'appauvrir car il doit inventer un nouveau lexique qui corresponde à son mode de vie actuel. Face à ce constat, il est créé en juillet 2015, l'Académie des langues de Wallis et Futuna avec pour principales missions de fixer les règles d'usage du wallisien et du futunien, de concourir à la promotion, à la sauvegarde et au développement de la transmission des langues et des cultures.

Souhaitant préserver et promouvoir son patrimoine culturel, source d'identité et de cohésion sociale, dans un contexte d'ouverture au monde, les instances du Territoire se sont engagées à élaborer, adopter et à mettre en œuvre une stratégie de la culture. Par délibération n°77/AT/2017 lors de sa session du 29 novembre 2017, l'Assemblée territoriale a affirmé sa volonté politique de soutenir l'élaboration de la stratégie de la culture.

La culture comme moteur du développement est une dimension à valoriser par le renforcement des productions culturelles et par le développement d'un tourisme axé autour de celle-ci.

Bien entendu, l'élaboration de la stratégie de la culture passe obligatoirement par une connaissance de l'histoire du Territoire, de son passé, de ses identités plurielles, de ses racines métissées, de ses langues premières, de ses traditions océaniques, de son organisation administrative, politique et coutumière mais aussi de ses divinités polythéistes d'antan et de sa conversion au christianisme...en d'autres termes, d'une connaissance générale de ses arrière-plans culturels comme le disait Jürgen Habermas³.

- **Un Territoire et son triumvirat⁴**

Le Territoire des îles Wallis et Futuna est composé de trois îles : Wallis, Futuna et *Alofi*. Il est réparti en deux groupes d'îles : Wallis (*Uvéa*), d'une part, d'une superficie de 75,64 km² et Futuna⁵ et l'îlot voisin d'*Alofi*, d'autre part, avec une superficie de 64,06 km². Sa population est de 11 558 habitants en 2018⁶.

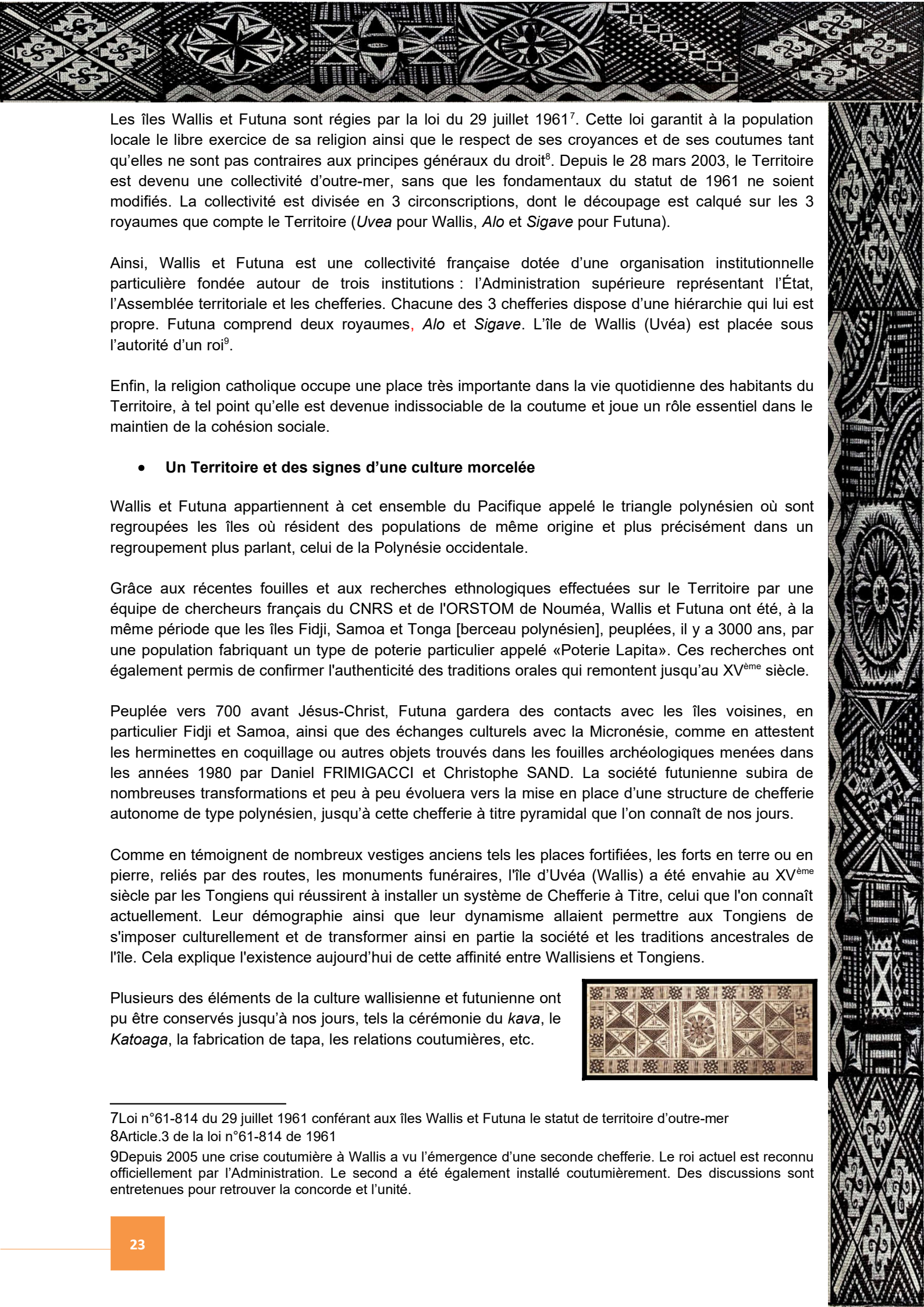
Éloigné de 22 000 km de la France métropolitaine, de 2 100 km de la Nouvelle-Calédonie et de 2 700 km de la Polynésie française, il s'agit du Territoire ultra-marin le plus éloigné de la métropole.

³Jürgen HABERMAS : Sur le rapport de la théorie et de la pratique, dans *Etudes philosophiques* 2008/4 (n°87)

⁴ Cf. Annexe 1

⁵ Futuna : 46,28 km² et Alofi : 17,78 km²

⁶Service territorial de la statistique et des études économiques le 23 juillet 2018. Une baisse de 5,2 % entre 2013 et 2018 en raison d'une forte émigration des jeunes âgés de 25 à 35 ans.



Les îles Wallis et Futuna sont régies par la loi du 29 juillet 1961⁷. Cette loi garantit à la population locale le libre exercice de sa religion ainsi que le respect de ses croyances et de ses coutumes tant qu'elles ne sont pas contraires aux principes généraux du droit⁸. Depuis le 28 mars 2003, le Territoire est devenu une collectivité d'outre-mer, sans que les fondamentaux du statut de 1961 ne soient modifiés. La collectivité est divisée en 3 circonscriptions, dont le découpage est calqué sur les 3 royaumes que compte le Territoire (*Uvea* pour Wallis, *Alo* et *Sigave* pour Futuna).

Ainsi, Wallis et Futuna est une collectivité française dotée d'une organisation institutionnelle particulière fondée autour de trois institutions : l'Administration supérieure représentant l'État, l'Assemblée territoriale et les chefferies. Chacune des 3 chefferies dispose d'une hiérarchie qui lui est propre. Futuna comprend deux royaumes, *Alo* et *Sigave*. L'île de Wallis (Uvéa) est placée sous l'autorité d'un roi⁹.

Enfin, la religion catholique occupe une place très importante dans la vie quotidienne des habitants du Territoire, à tel point qu'elle est devenue indissociable de la coutume et joue un rôle essentiel dans le maintien de la cohésion sociale.

- **Un Territoire et des signes d'une culture morcelée**

Wallis et Futuna appartiennent à cet ensemble du Pacifique appelé le triangle polynésien où sont regroupées les îles où résident des populations de même origine et plus précisément dans un regroupement plus parlant, celui de la Polynésie occidentale.

Grâce aux récentes fouilles et aux recherches ethnologiques effectuées sur le Territoire par une équipe de chercheurs français du CNRS et de l'ORSTOM de Nouméa, Wallis et Futuna ont été, à la même période que les îles Fidji, Samoa et Tonga [berceau polynésien], peuplées, il y a 3000 ans, par une population fabriquant un type de poterie particulier appelé «Poterie Lapita». Ces recherches ont également permis de confirmer l'authenticité des traditions orales qui remontent jusqu'au XV^{ème} siècle.

Peuplée vers 700 avant Jésus-Christ, Futuna gardera des contacts avec les îles voisines, en particulier Fidji et Samoa, ainsi que des échanges culturels avec la Micronésie, comme en attestent les herminettes en coquillage ou autres objets trouvés dans les fouilles archéologiques menées dans les années 1980 par Daniel FRIMIGACCI et Christophe SAND. La société futunienne subira de nombreuses transformations et peu à peu évoluera vers la mise en place d'une structure de chefferie autonome de type polynésien, jusqu'à cette chefferie à titre pyramidal que l'on connaît de nos jours.

Comme en témoignent de nombreux vestiges anciens tels les places fortifiées, les forts en terre ou en pierre, reliés par des routes, les monuments funéraires, l'île d'Uvéa (Wallis) a été envahie au XV^{ème} siècle par les Tongiens qui réussirent à installer un système de Chefferie à Titre, celui que l'on connaît actuellement. Leur démographie ainsi que leur dynamisme allaient permettre aux Tongiens de s'imposer culturellement et de transformer ainsi en partie la société et les traditions ancestrales de l'île. Cela explique l'existence aujourd'hui de cette affinité entre Wallisiens et Tongiens.

Plusieurs des éléments de la culture wallisienne et futunienne ont pu être conservés jusqu'à nos jours, tels la cérémonie du *kava*, le *Katoaga*, la fabrication de tapa, les relations coutumières, etc.



⁷Loi n°61-814 du 29 juillet 1961 conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer

⁸Article.3 de la loi n°61-814 de 1961

⁹Depuis 2005 une crise coutumière à Wallis a vu l'émergence d'une seconde chefferie. Le roi actuel est reconnu officiellement par l'Administration. Le second a été également installé coutumièrement. Des discussions sont entretenues pour retrouver la concorde et l'unité.

• Un Territoire et une organisation coutumière atypique au sein de la République

L'organisation traditionnelle de la société autochtone de Wallis et Futuna subsiste à côté des institutions officielles.

La loi statutaire de 1961 dispose que « la République garantit aux populations du Territoire des îles Wallis et Futuna le libre exercice de leur religion, ainsi que le respect de leurs croyances et de leurs coutumes ».

L'île de Wallis constitue un royaume avec à sa tête un roi (Cf. Annexe 2) qui porte le titre de *LAVELUA*¹⁰. L'île de Futuna comporte deux royaumes : celui de Alo (Cf. Annexe 3), avec un roi appelé *TUIAGAIFO*¹¹ et celui de *Sigave* (Cf. Annexe 4) portant alternativement le titre de *TAMOLEVAI*, *TUISIGAVE* ou *KELETAONA*¹², selon la famille royale à laquelle il appartient.

Chaque roi est désigné au sein de familles aristocratiques par les notables. Il exerce un pouvoir non négligeable pour tout ce qui relève de la coutume.

Par ailleurs, chaque roi exerce des fonctions administratives. Il préside tout d'abord le conseil de la circonscription administrative dont les limites sont celles du royaume. Il est aidé dans sa tâche par un premier ministre et des ministres coutumiers. La tutelle de l'action du roi coutumier et de ses conseillers est exercée par un délégué du chef du Territoire.

Chaque roi est, d'autre part, membre de droit au conseil territorial avec trois autres membres nommés par l'Administrateur supérieur, chef du Territoire. Le conseil territorial exprime des avis sur tous les projets de délibération soumis à l'Assemblée territoriale.

• Un Territoire et la coutume

La coutume ou le « *Aga'ifenua* » n'est pas quelque chose d'un passé oublié ; pour chaque Wallisien et chaque Futunien, elle est une notion très significative. Elle exprime pour les uns, les danses, la langue, la musique, l'artisanat ; pour d'autres, c'est la cérémonie du kava, le *katoaga* et tout ce qui a trait aux traditions. Pour d'autres encore, la coutume signifie la chefferie traditionnelle (les *Aliki*).

En fait, la coutume est un terme utilisé improprement à l'origine par les premiers Européens pour lesquels il n'existait pas de vraie culture locale, à l'exception d'une population avec ses coutumes ancestrales. La chefferie demeure actuellement encore le pivot de toute l'organisation politique traditionnelle de la société avec cependant un détournement marqué de la part des jeunes générations, la chefferie étant traditionnellement conservatrice.

La culture locale est fondée dans cette mémoire collective où s'expriment les traditions, les us et coutumes ainsi que les institutions traditionnelles.

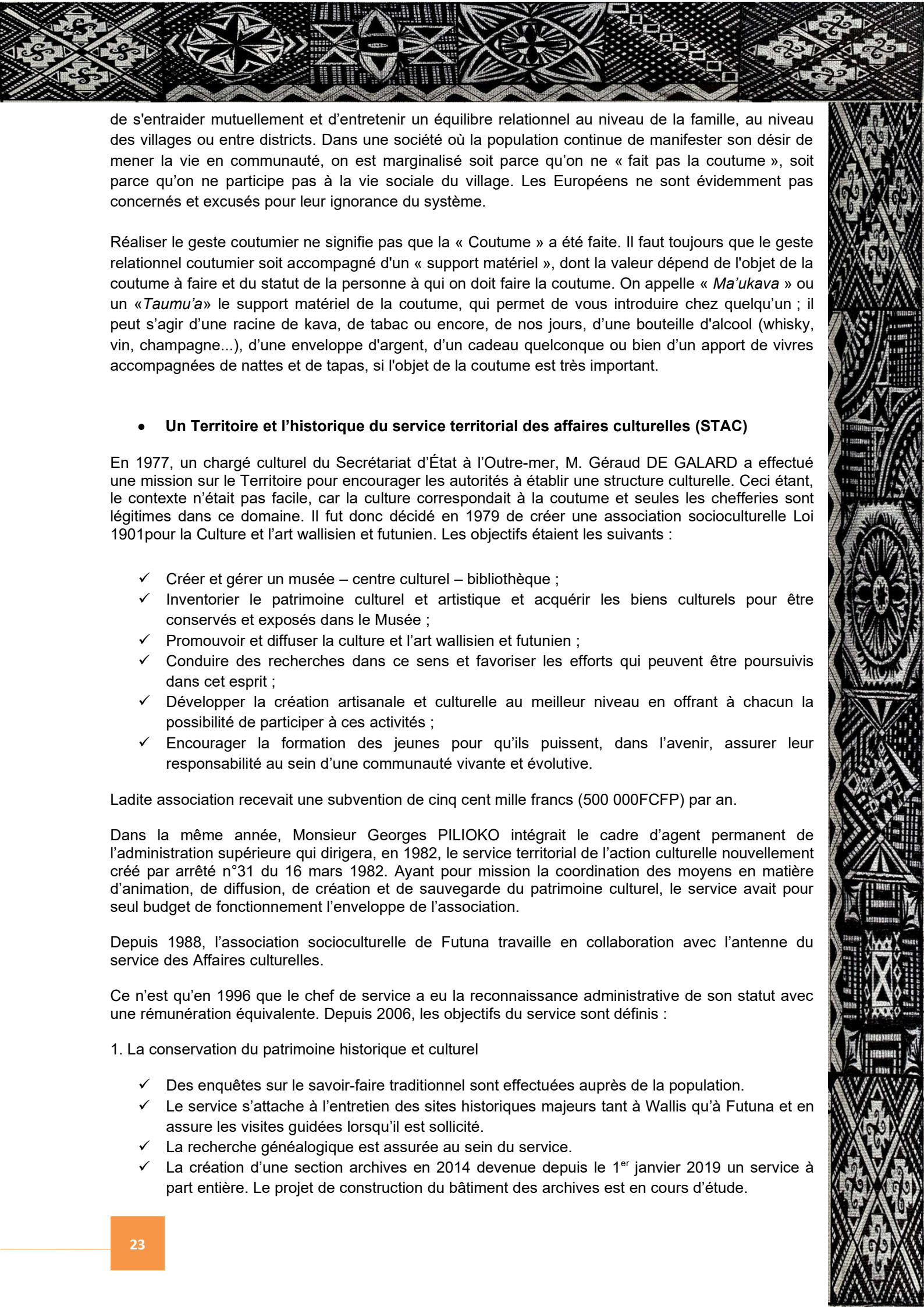


L'expression « *aller faire la coutume* » désigne le geste coutumier qui doit s'établir entre deux ou plusieurs individus afin de maintenir de façon permanente des relations stables et étroites. Ce geste coutumier doit être réciproque et non à sens unique. Le geste coutumier est un tissu d'échanges culturels et de relations humaines qui permet aux individus

10 L'actuel roi d'Uvea reconnu par la France est le Lavelua Aisake Takumasiva Patalione KANIMOA

11 L'actuel roi de Alo est le Tu'iagaifo Lino LELEIVAI

12 L'actuel roi de Sigave est le Keletaona Eufenio TAKALA



de s'entraider mutuellement et d'entretenir un équilibre relationnel au niveau de la famille, au niveau des villages ou entre districts. Dans une société où la population continue de manifester son désir de mener la vie en communauté, on est marginalisé soit parce qu'on ne « fait pas la coutume », soit parce qu'on ne participe pas à la vie sociale du village. Les Européens ne sont évidemment pas concernés et excusés pour leur ignorance du système.

Réaliser le geste coutumier ne signifie pas que la « Coutume » a été faite. Il faut toujours que le geste relationnel coutumier soit accompagné d'un « support matériel », dont la valeur dépend de l'objet de la coutume à faire et du statut de la personne à qui on doit faire la coutume. On appelle « *Ma'ukava* » ou un « *Taumu'a* » le support matériel de la coutume, qui permet de vous introduire chez quelqu'un ; il peut s'agir d'une racine de kava, de tabac ou encore, de nos jours, d'une bouteille d'alcool (whisky, vin, champagne...), d'une enveloppe d'argent, d'un cadeau quelconque ou bien d'un apport de vivres accompagnées de nattes et de tapas, si l'objet de la coutume est très important.

• **Un Territoire et l'historique du service territorial des affaires culturelles (STAC)**

En 1977, un chargé culturel du Secrétariat d'État à l'Outre-mer, M. Géraud DE GALARD a effectué une mission sur le Territoire pour encourager les autorités à établir une structure culturelle. Ceci étant, le contexte n'était pas facile, car la culture correspondait à la coutume et seules les chefferies sont légitimes dans ce domaine. Il fut donc décidé en 1979 de créer une association socioculturelle Loi 1901 pour la Culture et l'art wallisien et futunien. Les objectifs étaient les suivants :

- ✓ Créer et gérer un musée – centre culturel – bibliothèque ;
- ✓ Inventorier le patrimoine culturel et artistique et acquérir les biens culturels pour être conservés et exposés dans le Musée ;
- ✓ Promouvoir et diffuser la culture et l'art wallisien et futunien ;
- ✓ Conduire des recherches dans ce sens et favoriser les efforts qui peuvent être poursuivis dans cet esprit ;
- ✓ Développer la création artisanale et culturelle au meilleur niveau en offrant à chacun la possibilité de participer à ces activités ;
- ✓ Encourager la formation des jeunes pour qu'ils puissent, dans l'avenir, assurer leur responsabilité au sein d'une communauté vivante et évolutive.

Ladite association recevait une subvention de cinq cent mille francs (500 000FCFP) par an.

Dans la même année, Monsieur Georges PILIOKO intégrait le cadre d'agent permanent de l'administration supérieure qui dirigera, en 1982, le service territorial de l'action culturelle nouvellement créé par arrêté n°31 du 16 mars 1982. Ayant pour mission la coordination des moyens en matière d'animation, de diffusion, de création et de sauvegarde du patrimoine culturel, le service avait pour seul budget de fonctionnement l'enveloppe de l'association.

Depuis 1988, l'association socioculturelle de Futuna travaille en collaboration avec l'antenne du service des Affaires culturelles.

Ce n'est qu'en 1996 que le chef de service a eu la reconnaissance administrative de son statut avec une rémunération équivalente. Depuis 2006, les objectifs du service sont définis :

1. La conservation du patrimoine historique et culturel

- ✓ Des enquêtes sur le savoir-faire traditionnel sont effectuées auprès de la population.
- ✓ Le service s'attache à l'entretien des sites historiques majeurs tant à Wallis qu'à Futuna et en assure les visites guidées lorsqu'il est sollicité.
- ✓ La recherche généalogique est assurée au sein du service.
- ✓ La création d'une section archives en 2014 devenue depuis le 1^{er} janvier 2019 un service à part entière. Le projet de construction du bâtiment des archives est en cours d'étude.



2. L'animation culturelle :

Une action de partenariat s'est créée entre le service et les associations socioculturelles, l'Enseignement et les villages à travers diverses manifestations telles que la fête de la musique, les journées du patrimoine, les sorties pédagogiques des élèves sur le thème de la culture...

Concernant l'académie des langues wallisienne et futunienne (ALWF), il s'agit d'un établissement public territorial de Wallis et Futuna, doté de la personnalité morale, de l'autonomie administrative et financière. Si son statut a été voté depuis 2015, l'ALWF n'a réellement fonctionné qu'en 2018, l'année de prise de poste de sa Directrice. Administrée par un conseil d'administration et assistée par un conseil scientifique (qui intervient 1 à 2 fois par an à compter de 2020 en fonction des besoins des académiciens), l'ALWF est composée de deux antennes, l'une à Wallis et l'autre à Futuna. Chacune dispose d'une chargée de mission et est assistée par son propre conseil d'académiciens.

Ainsi, l'ALWF a pour mission de fixer les règles d'usage du wallisien et du futunien, de concourir à la promotion, à la sauvegarde et au développement de la transmission des langues et cultures wallisienne et futunienne. La réalisation de ses missions comprend deux domaines d'actions :

- linguistique : définir les normes pour la transmission des langues wallisienne et futunienne (vocabulaire, orthographe, grammaire), apporter son concours à l'élaboration d'ouvrages didactiques et pédagogiques (validation) ;
- et culturel : renforcer la politique de collecte, de conservation et de diffusion des ressources relatives aux langues et cultures du territoire.

L'académie mène des actions de partenariat avec les services du Territoire, notamment celui de la culture, avec le Vice-rectorat et la Direction de l'Enseignement Catholique (DEC) pour l'enseignement, et d'autres instituts ou Académies du pacifique (Académie des langues Kanak, Académie des langues polynésiennes...), ainsi qu'avec tout organisme poursuivant des activités de recherche (UNC, CRNS, IRD, IFREMER, ministère des Outre-mer, DGLFLF (Délégué général à la langue française et aux langues de France), d'enseignement et de diffusion.



Méthodologie

L'élaboration de cette stratégie culturelle de Wallis et Futuna fait suite à une démarche assez conventionnelle au cours de laquelle le Territoire a bénéficié d'un diagnostic culturel entrepris par la Communauté du Pacifique dans le cadre de l'élaboration de la stratégie culturelle océanienne¹³. À cette occasion, le Territoire a pu ainsi faire un état des lieux précis des connaissances et inventaires et bénéficier par là même d'une analyse type AFOM (**A**touts, **F**aiblesses, **O**pportunités, **M**enaces).

Par ailleurs et bénéficiant d'informations de premier ordre issues du diagnostic et de l'analyse AFOM, le service territorial des affaires culturelles a élaboré un questionnaire et procédé à des entretiens en 2015 sur un échantillon de 50 personnes¹⁴ dont 12 de Futuna, sélectionnées selon leur engagement culturel à tous les niveaux de la société.

L'élaboration du plan de cette stratégie culturelle a nécessité de prendre en compte la stratégie de convergence et de transformation 2019-2030. Le Territoire a souhaité définir à travers ce dernier document une politique locale en cohérence avec les ambitions régionales, nationales et supra nationales.

La présente stratégie de la culture⁷ repose sur la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux du Territoire dans une perspective de développement durable avec le souci de préserver et valoriser le cadre de vie de la population tout en consolidant les fondements de la société wallisienne et futunienne.

Les travaux ont été menés de manière consultative et participative auprès des acteurs socio-économiques, des élus et des autorités coutumières, avec l'appui des services de l'État et du Territoire, formant ainsi le comité de rédaction du présent document.

Un comité de pilotage est créé par arrêté n°2019-158 afin d'étudier et valider le projet de stratégie culturelle, du suivi de sa mise en œuvre, de valider les rapports annuels d'exécution et de son évaluation.

Les objectifs de la stratégie de la culture de Wallis et Futuna concordent avec les objectifs de développement durable (ODD).

13 Cf. Annexe : État des lieux en 2015

14 Toutes catégories socioprofessionnelles confondues.



Vocation de la stratégie

La culture est le miroir de l'âme d'une nation, de son passé et de son présent en perpétuel mouvement/ transformation. La culture est un patrimoine, un héritage légué par les générations précédentes pour les générations suivantes.

Il s'agit d'une stratégie qui a pour objectif principal de reconnaître la culture comme une valeur fondamentale de l'identité du peuple de Wallis et Futuna, afin que cette culture soit partagée et valorisée le plus largement possible.

C'est une stratégie sectorielle qui porte sur du long terme, en rapport avec la stratégie globale de convergence et de transformation du Territoire pour la période 2020-2030.

Elle veut établir une vision claire et compréhensible de l'objectif principal à atteindre ainsi que des objectifs spécifiques qui constituent des priorités à décliner (cf. cadre logique).

Elle vise à mettre le focus sur l'importance qu'accorde la loi statutaire de 1961 à la culture par l'article 3 disposant ainsi que « la République garantit aux populations du Territoire des îles Wallis et Futuna le libre exercice de leur religion, ainsi que le respect de leurs croyances et de leurs coutumes ».

Cette stratégie de la culture et du patrimoine du Territoire traduit la volonté clairement affirmée d'une approche inclusive et durable. Elle repose sur les conclusions des Assises des Outre-mer et les stratégies sectorielles élaborées en tenant compte des potentialités et des atouts dont dispose le Territoire. L'identification des potentiels et des opportunités de croissance du Territoire a servi d'ancrage à la préparation et la formulation des différentes stratégies sectorielles, de la stratégie culturelle notamment.

Wallis et Futuna s'est engagé à relever le défi d'un développement durable en concentrant ses efforts sur son désenclavement territorial, économique et numérique, indispensable pour pouvoir s'insérer dans l'économie mondiale et en premier lieu dans son environnement régional et ainsi compenser les handicaps liés à l'éloignement et à l'isolement géographique.

Dans ce contexte d'ouverture au monde et de digitalisation, la stratégie de la culture devra tenir compte de toutes ces évolutions et adapter, autant que faire se peut, les solutions aux situations contemporaines pour faire revivre de manière résiliente les traditions, le passé.

La stratégie de la culture de Wallis et Futuna 2020-2030 s'articule autour de 3 parties principales :

- ↪ Première partie : Présentation du contexte ;
- ↪ Deuxième partie : Une culture reconnue, partagée, valorisée et plurielle ;
- ↪ Troisième partie : Mise en œuvre, Suivi et Evaluation de la stratégie.



I-Contexte

Repères historiques pertinents

- **Une courte préhistoire (-1400 à 1616)**

Le peuplement de Wallis et Futuna s'inscrit dans le mouvement migratoire des Austronésiens, qui, partis de Taïwan il y a 5 500 ans environ, colonisent ensuite vers 1 500 ans av. J.C. une partie de l'Océanie. Les archéologues font remonter le premier peuplement de Wallis à 1400 ans avant J.C. et celui de Futuna à 800 av. J.C. Les plus anciens vestiges du peuplement préhistorique découverts sur la côte sud-ouest de Wallis proviennent du site Lapita de *Utuleve*. Ces familles de navigateurs arrivées en pirogues s'installèrent en bord de mer, près de sources d'eau douce et de zones riches en nourriture. Fabricants de poteries Lapita, ils apportaient également avec eux tout un ensemble de traditions culturelles et sociales.

A Futuna, des traditions orales ainsi que des similitudes architecturales indiquent des relations régulières avec des groupes originaires de Samoa.

Les guerriers du *Tu'i Tonga* réalisent vers 1450 la conquête du sud de *'Uvea*, d'où la construction des forts. Désormais, la tradition orale devient plus riche, ce qui atteste de l'apparition d'une continuité culturelle. C'est le début de la mise en place à Wallis du nouveau système de chefferie à titre pyramidal. La résistance des *aliki* de Futuna à toute invasion expliquerait le caractère moins centralisé de sa chefferie.

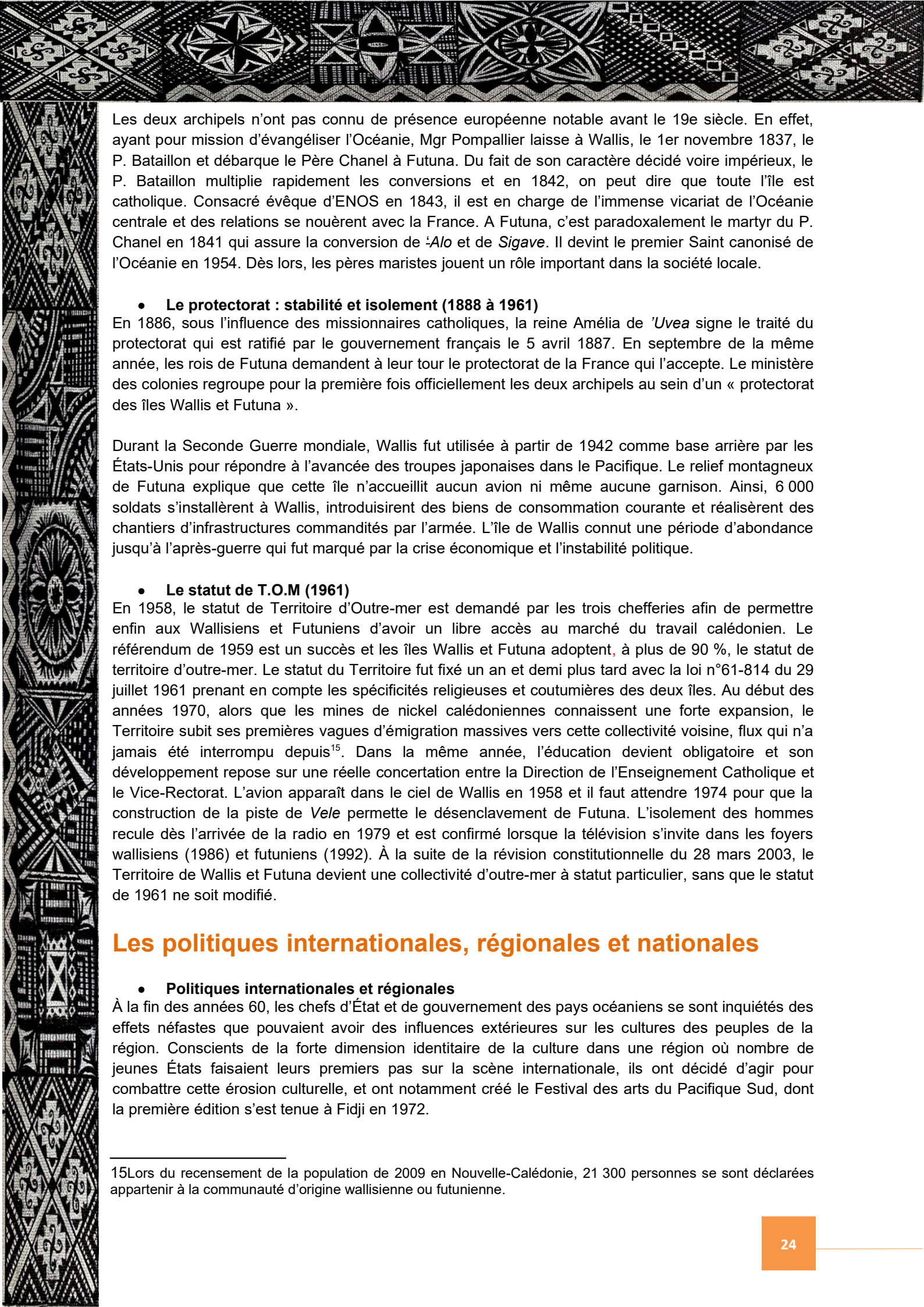
L'implantation tongienne entraîna l'édification de toute une série de constructions monumentales à Wallis. Les fortifications sont certainement les structures les plus impressionnantes, mais il faut également citer les grandes plates-formes d'habitat ainsi que les sépultures royales.

- **Une découverte mutuelle (1616 à 1837)**

Le premier contact avec les Européens remonte au début du 17^e siècle. La découverte de Futuna par des Européens intervient dès 1616 lorsque des navigateurs hollandais accostèrent à Futuna. En effet, un marchand connu d'Amsterdam, Isaac Le Maire et un marin expérimenté de la ville de Horn, Cornelius Schouten, s'associent en 1614 pour essayer de découvrir de nouvelles contrées pleines de richesses. Le 28 avril 1616 l'archipel de Futuna est en vue et bientôt, le navire s'ancre devant *Leava*. Ils baptisèrent l'archipel: le Horn. Pendant leur court séjour, ils recueillirent une centaine de mots futuniens. Le 12 mai fut le jour du départ ; le silence retomba sur Futuna. Plus aucun Européen connu n'y fit escale jusqu'au 11 mai 1768. Comme le rappelle Marc Soulé, « Bougainville croise quelques heures devant l'archipel qu'il dénomma « l'Enfant perdu », n'ayant pas remarqué qu'il était constitué de deux îles. Aucun contact donc avec les Futuniens. Un demi-siècle d'isolement s'écoule encore avant que des navires baleiniers ne croisent à nouveau dans les parages ».

S'agissant de l'île d'*'Uvea*, la découverte par l'Europe intervient elle aussi tardivement puisque ce n'est qu'en 1767 qu'eut lieu le premier contact avec des Européens, par l'intermédiaire du navigateur britannique Samuel Wallis, capitaine du H.M.S. *Dolphin*, qui mouille devant *'Uvea* sans y débarquer. Le lendemain, le navire quitta *'Uvea*-Wallis à l'aube. Le deuxième contact eut lieu les 21 et 22 avril 1781 lors du passage du capitaine Maurelle sur *le Princesse*. Il rebaptisa l'île « *Consolation* » car son équipage harassé y trouva d'amples provisions en échange de pièces de calicots. La troisième phase de la découverte de Wallis intervint le 4 août 1791 lorsque le capitaine de la *Pandora*, E. Edwards, lancé à la recherche du célèbre *Bounty*, passa quelques heures devant l'île.

- **L'évangélisation et le temps des royaumes (1837 à 1887)**



Les deux archipels n'ont pas connu de présence européenne notable avant le 19^e siècle. En effet, ayant pour mission d'évangéliser l'Océanie, Mgr Pompallier laisse à Wallis, le 1^{er} novembre 1837, le P. Bataillon et débarque le Père Chanel à Futuna. Du fait de son caractère décidé voire impérieux, le P. Bataillon multiplie rapidement les conversions et en 1842, on peut dire que toute l'île est catholique. Consacré évêque d'ENOS en 1843, il est en charge de l'immense vicariat de l'Océanie centrale et des relations se nouèrent avec la France. A Futuna, c'est paradoxalement le martyr du P. Chanel en 1841 qui assure la conversion de *'Alo* et de *Sigave*. Il devint le premier Saint canonisé de l'Océanie en 1954. Dès lors, les pères maristes jouent un rôle important dans la société locale.

- **Le protectorat : stabilité et isolement (1888 à 1961)**

En 1886, sous l'influence des missionnaires catholiques, la reine Amélia de *'Uvea* signe le traité du protectorat qui est ratifié par le gouvernement français le 5 avril 1887. En septembre de la même année, les rois de Futuna demandent à leur tour le protectorat de la France qui l'accepte. Le ministère des colonies regroupe pour la première fois officiellement les deux archipels au sein d'un « protectorat des îles Wallis et Futuna ».

Durant la Seconde Guerre mondiale, Wallis fut utilisée à partir de 1942 comme base arrière par les États-Unis pour répondre à l'avancée des troupes japonaises dans le Pacifique. Le relief montagneux de Futuna explique que cette île n'accueillit aucun avion ni même aucune garnison. Ainsi, 6 000 soldats s'installèrent à Wallis, introduisirent des biens de consommation courante et réalisèrent des chantiers d'infrastructures commandités par l'armée. L'île de Wallis connut une période d'abondance jusqu'à l'après-guerre qui fut marqué par la crise économique et l'instabilité politique.

- **Le statut de T.O.M (1961)**

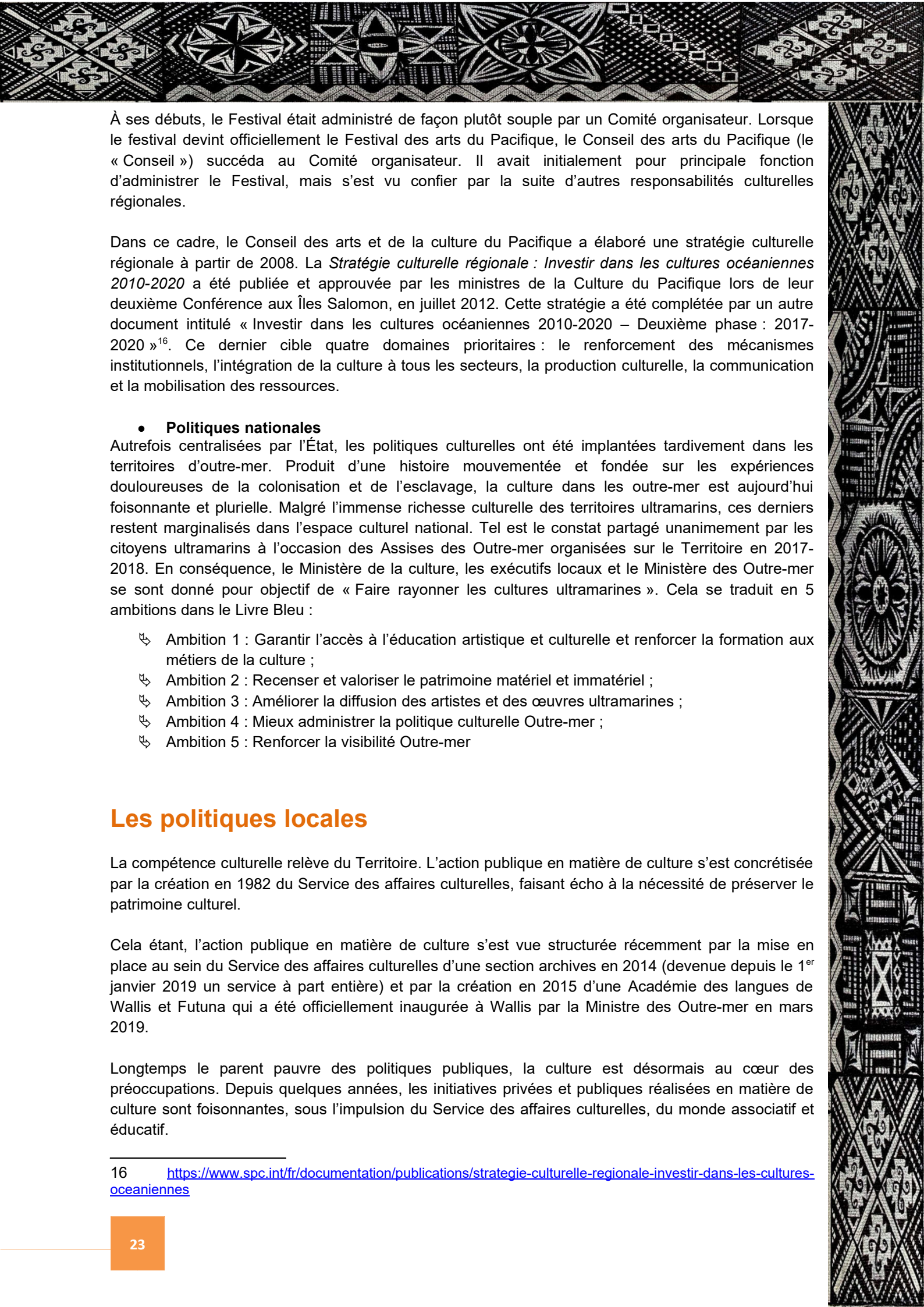
En 1958, le statut de Territoire d'Outre-mer est demandé par les trois chefferies afin de permettre enfin aux Wallisiens et Futuniens d'avoir un libre accès au marché du travail calédonien. Le référendum de 1959 est un succès et les îles Wallis et Futuna adoptent, à plus de 90 %, le statut de territoire d'outre-mer. Le statut du Territoire fut fixé un an et demi plus tard avec la loi n°61-814 du 29 juillet 1961 prenant en compte les spécificités religieuses et coutumières des deux îles. Au début des années 1970, alors que les mines de nickel calédoniennes connaissent une forte expansion, le Territoire subit ses premières vagues d'émigration massives vers cette collectivité voisine, flux qui n'a jamais été interrompu depuis¹⁵. Dans la même année, l'éducation devient obligatoire et son développement repose sur une réelle concertation entre la Direction de l'Enseignement Catholique et le Vice-Rectorat. L'avion apparaît dans le ciel de Wallis en 1958 et il faut attendre 1974 pour que la construction de la piste de *Ve'le* permette le désenclavement de Futuna. L'isolement des hommes recule dès l'arrivée de la radio en 1979 et est confirmé lorsque la télévision s'invite dans les foyers wallisiens (1986) et futuniens (1992). À la suite de la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, le Territoire de Wallis et Futuna devient une collectivité d'outre-mer à statut particulier, sans que le statut de 1961 ne soit modifié.

Les politiques internationales, régionales et nationales

- **Politiques internationales et régionales**

À la fin des années 60, les chefs d'État et de gouvernement des pays océaniques se sont inquiétés des effets néfastes que pouvaient avoir des influences extérieures sur les cultures des peuples de la région. Conscients de la forte dimension identitaire de la culture dans une région où nombre de jeunes États faisaient leurs premiers pas sur la scène internationale, ils ont décidé d'agir pour combattre cette érosion culturelle, et ont notamment créé le Festival des arts du Pacifique Sud, dont la première édition s'est tenue à Fidji en 1972.

¹⁵Lors du recensement de la population de 2009 en Nouvelle-Calédonie, 21 300 personnes se sont déclarées appartenir à la communauté d'origine wallisienne ou futunienne.



À ses débuts, le Festival était administré de façon plutôt souple par un Comité organisateur. Lorsque le festival devint officiellement le Festival des arts du Pacifique, le Conseil des arts du Pacifique (le « Conseil ») succéda au Comité organisateur. Il avait initialement pour principale fonction d'administrer le Festival, mais s'est vu confier par la suite d'autres responsabilités culturelles régionales.

Dans ce cadre, le Conseil des arts et de la culture du Pacifique a élaboré une stratégie culturelle régionale à partir de 2008. La *Stratégie culturelle régionale : Investir dans les cultures océaniques 2010-2020* a été publiée et approuvée par les ministres de la Culture du Pacifique lors de leur deuxième Conférence aux Îles Salomon, en juillet 2012. Cette stratégie a été complétée par un autre document intitulé « Investir dans les cultures océaniques 2010-2020 – Deuxième phase : 2017-2020 »¹⁶. Ce dernier cible quatre domaines prioritaires : le renforcement des mécanismes institutionnels, l'intégration de la culture à tous les secteurs, la production culturelle, la communication et la mobilisation des ressources.

• Politiques nationales

Autrefois centralisées par l'État, les politiques culturelles ont été implantées tardivement dans les territoires d'outre-mer. Produit d'une histoire mouvementée et fondée sur les expériences douloureuses de la colonisation et de l'esclavage, la culture dans les outre-mer est aujourd'hui foisonnante et plurielle. Malgré l'immense richesse culturelle des territoires ultramarins, ces derniers restent marginalisés dans l'espace culturel national. Tel est le constat partagé unanimement par les citoyens ultramarins à l'occasion des Assises des Outre-mer organisées sur le Territoire en 2017-2018. En conséquence, le Ministère de la culture, les exécutifs locaux et le Ministère des Outre-mer se sont donné pour objectif de « Faire rayonner les cultures ultramarines ». Cela se traduit en 5 ambitions dans le Livre Bleu :

- ↗ Ambition 1 : Garantir l'accès à l'éducation artistique et culturelle et renforcer la formation aux métiers de la culture ;
- ↗ Ambition 2 : Recenser et valoriser le patrimoine matériel et immatériel ;
- ↗ Ambition 3 : Améliorer la diffusion des artistes et des œuvres ultramarines ;
- ↗ Ambition 4 : Mieux administrer la politique culturelle Outre-mer ;
- ↗ Ambition 5 : Renforcer la visibilité Outre-mer

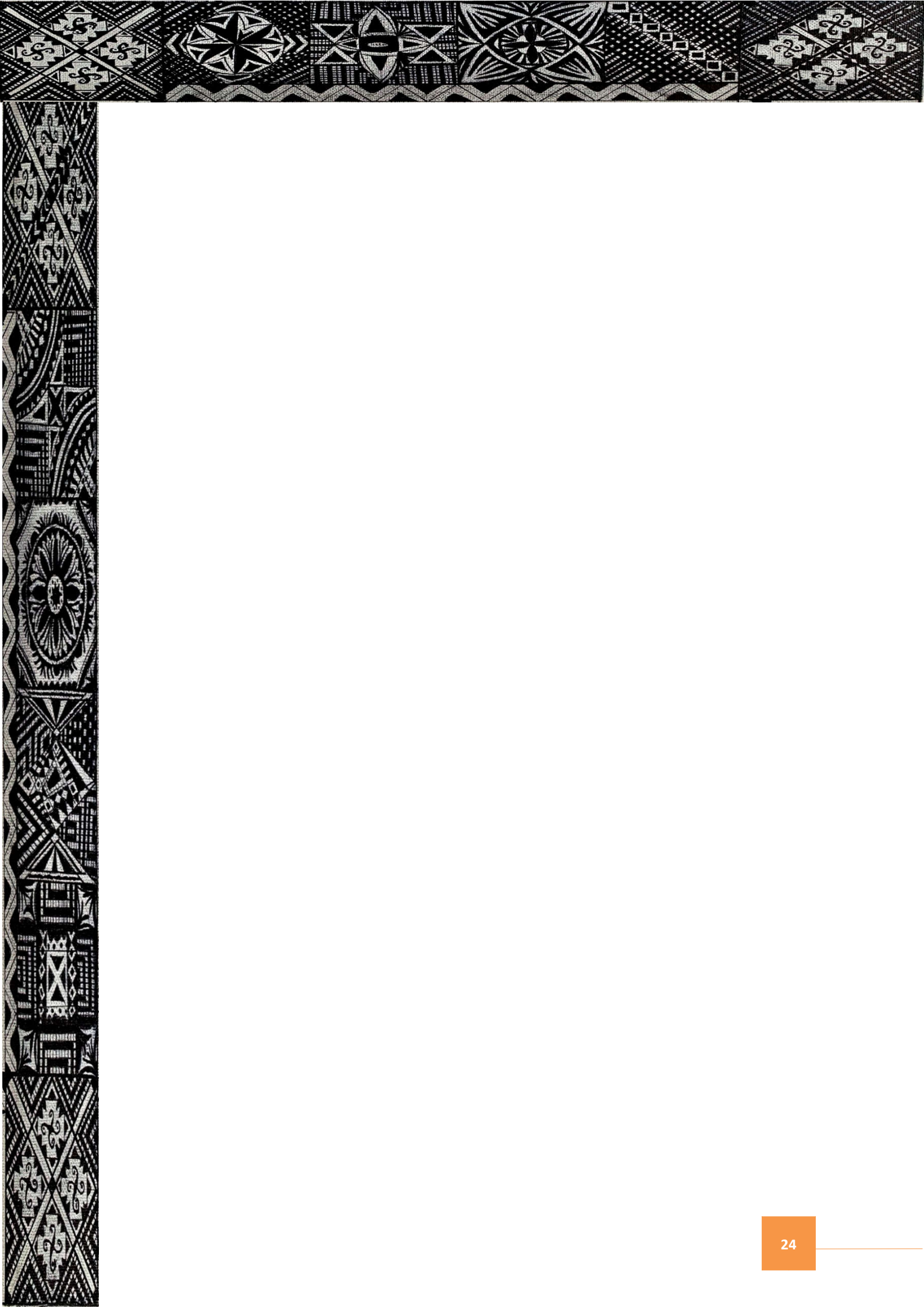
Les politiques locales

La compétence culturelle relève du Territoire. L'action publique en matière de culture s'est concrétisée par la création en 1982 du Service des affaires culturelles, faisant écho à la nécessité de préserver le patrimoine culturel.

Cela étant, l'action publique en matière de culture s'est vue structurée récemment par la mise en place au sein du Service des affaires culturelles d'une section archives en 2014 (devenue depuis le 1^{er} janvier 2019 un service à part entière) et par la création en 2015 d'une Académie des langues de Wallis et Futuna qui a été officiellement inaugurée à Wallis par la Ministre des Outre-mer en mars 2019.

Longtemps le parent pauvre des politiques publiques, la culture est désormais au cœur des préoccupations. Depuis quelques années, les initiatives privées et publiques réalisées en matière de culture sont foisonnantes, sous l'impulsion du Service des affaires culturelles, du monde associatif et éducatif.

¹⁶ <https://www.spc.int/fr/documentation/publications/strategie-culturelle-regionale-investir-dans-les-cultures-oceaniques>





Diagnostic

L'histoire autrefois asymétrique des deux archipels a contribué à la construction d'identités culturelles wallisienne et futunienne, en apparence similaires, mais fortes de leurs spécificités. En effet, la présence occidentale, beaucoup plus notable à Wallis qu'à Futuna, s'est accompagnée d'un processus d'assimilation culturelle plus prégnant. En revanche, l'isolement de Futuna a contribué à la préservation, en partie, de son patrimoine culturel.

La Stratégie Culture et Patrimoine de Wallis et Futuna est un vecteur privilégié de valorisation des identités culturelles et de l'histoire des deux archipels. Couplée à la Stratégie tourisme, la politique culturelle du Territoire constituera un levier important du développement de Wallis et de Futuna.



II- Une culture reconnue, partagée, valorisée et plurielle

Axe 1 – Parfaire la connaissance du patrimoine & Protéger la culture locale

La culture est un patrimoine, un héritage légué par les générations précédentes pour les générations suivantes. Ce que l'on entend par « patrimoine culturel » a changé de manière considérable au cours des dernières décennies, en partie du fait des instruments élaborés par l'UNESCO. Il ne s'arrête plus aux monuments et aux collections d'objets. Il comprend également les coutumes, les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres, de nos chefferies et transmises à nos descendants.

1 - Renforcer le rôle de la chefferie, gardienne de la coutume et de la tradition

a – Le tandem « coutume » et « tradition »

La culture locale de Wallis et Futuna est fondée, d'abord et avant tout, dans une mémoire collective où s'expriment les traditions, les us et coutumes ainsi que les institutions coutumières. La culture locale s'exprime de différentes manières et est ressentie différemment selon des postures individuelles souvent ancrées par des lieux communs; pour les uns, la culture ce sont les danses, la langue, la musique, l'artisanat ; pour d'autres, c'est la cérémonie du kava, le « *katoaga* » et tout ce qui a trait aux traditions. Pour d'autres encore, la coutume signifie la chefferie traditionnelle.

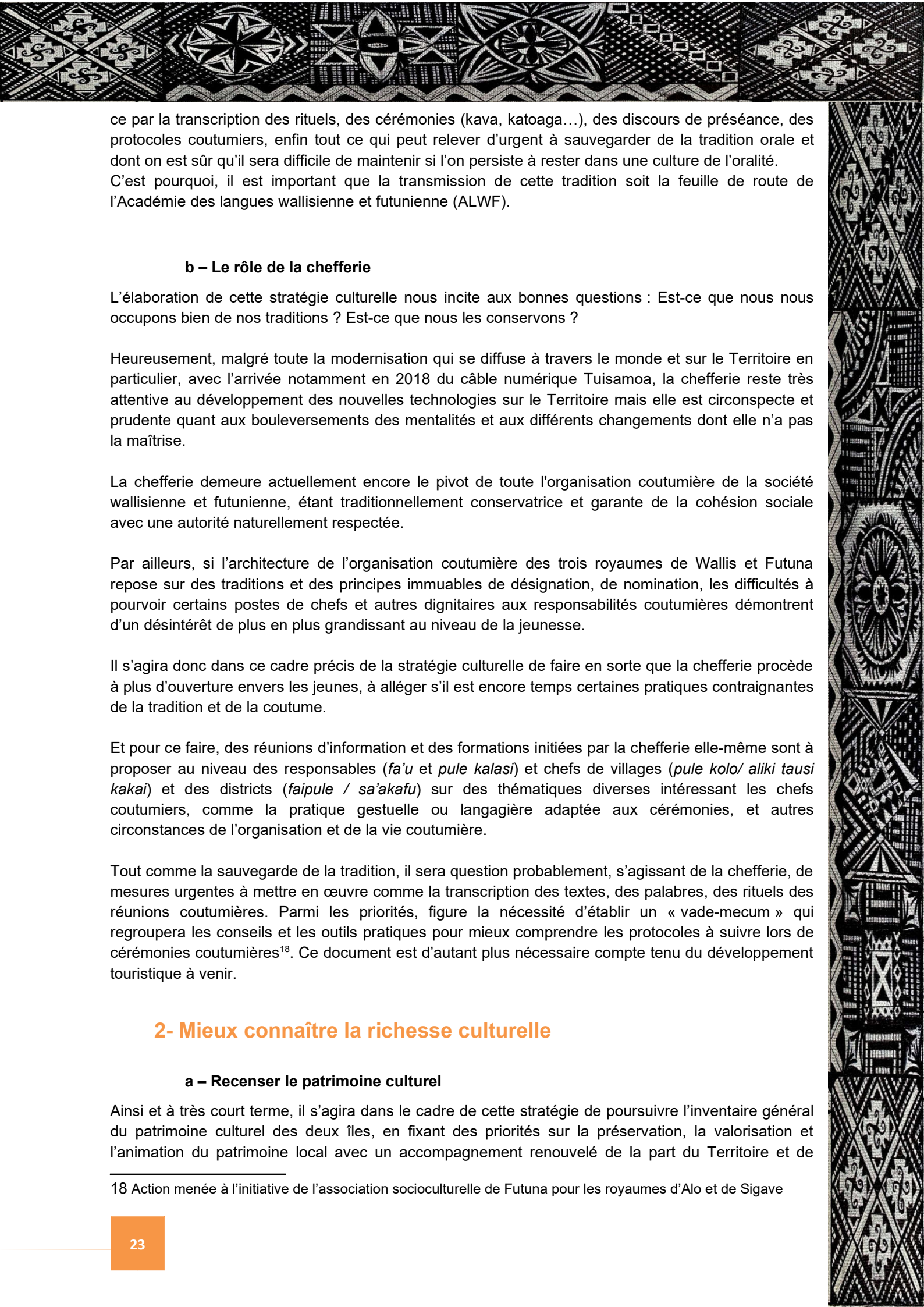
Et ce qui ne fait pas de doute dans le cadre de ce tandem « coutume et tradition », c'est l'omniprésence et le rôle essentiel joué par la chefferie à rappeler autant que nécessaire l'origine de ces notions souvent galvaudées et portant à confusion au fil des temps.

Ainsi, le Kalae Kivalu¹⁷ Premier ministre du Lavelua Aisake Takumasiva Patalione KANIMOA indiquait à ce propos qu'au royaume de 'Uvea : « *La coutume d'un point de vue ethnique, c'est un héritage culturel qui vient de nos ancêtres et qui peut varier et changer selon le temps, selon les générations. C'est l'exemple de certaines règles relatives au protocole royal, à certaines corvées d'antan (fatogia) qui ont été abolies par le Lavelua lui-même pour des raisons d'allégement des pratiques. En revanche, s'agissant la tradition, c'est ce bloc des valeurs qui est constitué par le respect et le caractère immuable des us et des pratiques ancestrales. Les règles de la cérémonie du Kava suivi du Katoaga en sont des exemples visibles de nos jours* ». S'agissant des royaumes d'Alo et de Sigave, le « *fatogia* » est encore très présent dans la vie sociale des futuniens.

La culture ou le patrimoine culturel du peuple wallisien et futunien est ancré dans ses traditions et ses coutumes, elle demeure immuable au fil des générations, au sens que c'est parce que les traditions sont respectées d'une génération à la suivante à travers la transmission par l'oralité notamment, qu'elles se conservent.

Il y a donc urgence, pour certains, dans le cadre de cette stratégie culturelle, à se préoccuper de la sauvegarde et de la préservation de cette tradition en optant désormais pour le passage à l'écriture et

17M. Mikaele HALAGAHU



ce par la transcription des rituels, des cérémonies (kava, katoaga...), des discours de préséance, des protocoles coutumiers, enfin tout ce qui peut relever d'urgent à sauvegarder de la tradition orale et dont on est sûr qu'il sera difficile de maintenir si l'on persiste à rester dans une culture de l'oralité. C'est pourquoi, il est important que la transmission de cette tradition soit la feuille de route de l'Académie des langues wallisienne et futunienne (ALWF).

b – Le rôle de la chefferie

L'élaboration de cette stratégie culturelle nous incite aux bonnes questions : Est-ce que nous nous occupons bien de nos traditions ? Est-ce que nous les conservons ?

Heureusement, malgré toute la modernisation qui se diffuse à travers le monde et sur le Territoire en particulier, avec l'arrivée notamment en 2018 du câble numérique Tuisamoa, la chefferie reste très attentive au développement des nouvelles technologies sur le Territoire mais elle est circonspecte et prudente quant aux bouleversements des mentalités et aux différents changements dont elle n'a pas la maîtrise.

La chefferie demeure actuellement encore le pivot de toute l'organisation coutumière de la société wallisienne et futunienne, étant traditionnellement conservatrice et garante de la cohésion sociale avec une autorité naturellement respectée.

Par ailleurs, si l'architecture de l'organisation coutumière des trois royaumes de Wallis et Futuna repose sur des traditions et des principes immuables de désignation, de nomination, les difficultés à pourvoir certains postes de chefs et autres dignitaires aux responsabilités coutumières démontrent d'un désintérêt de plus en plus grandissant au niveau de la jeunesse.

Il s'agira donc dans ce cadre précis de la stratégie culturelle de faire en sorte que la chefferie procède à plus d'ouverture envers les jeunes, à alléger s'il est encore temps certaines pratiques contraignantes de la tradition et de la coutume.

Et pour ce faire, des réunions d'information et des formations initiées par la chefferie elle-même sont à proposer au niveau des responsables (*fa'u* et *pule kalasi*) et chefs de villages (*pule kolo/ aliki tausikakai*) et des districts (*faipule / sa'akafu*) sur des thématiques diverses intéressant les chefs coutumiers, comme la pratique gestuelle ou langagière adaptée aux cérémonies, et autres circonstances de l'organisation et de la vie coutumière.

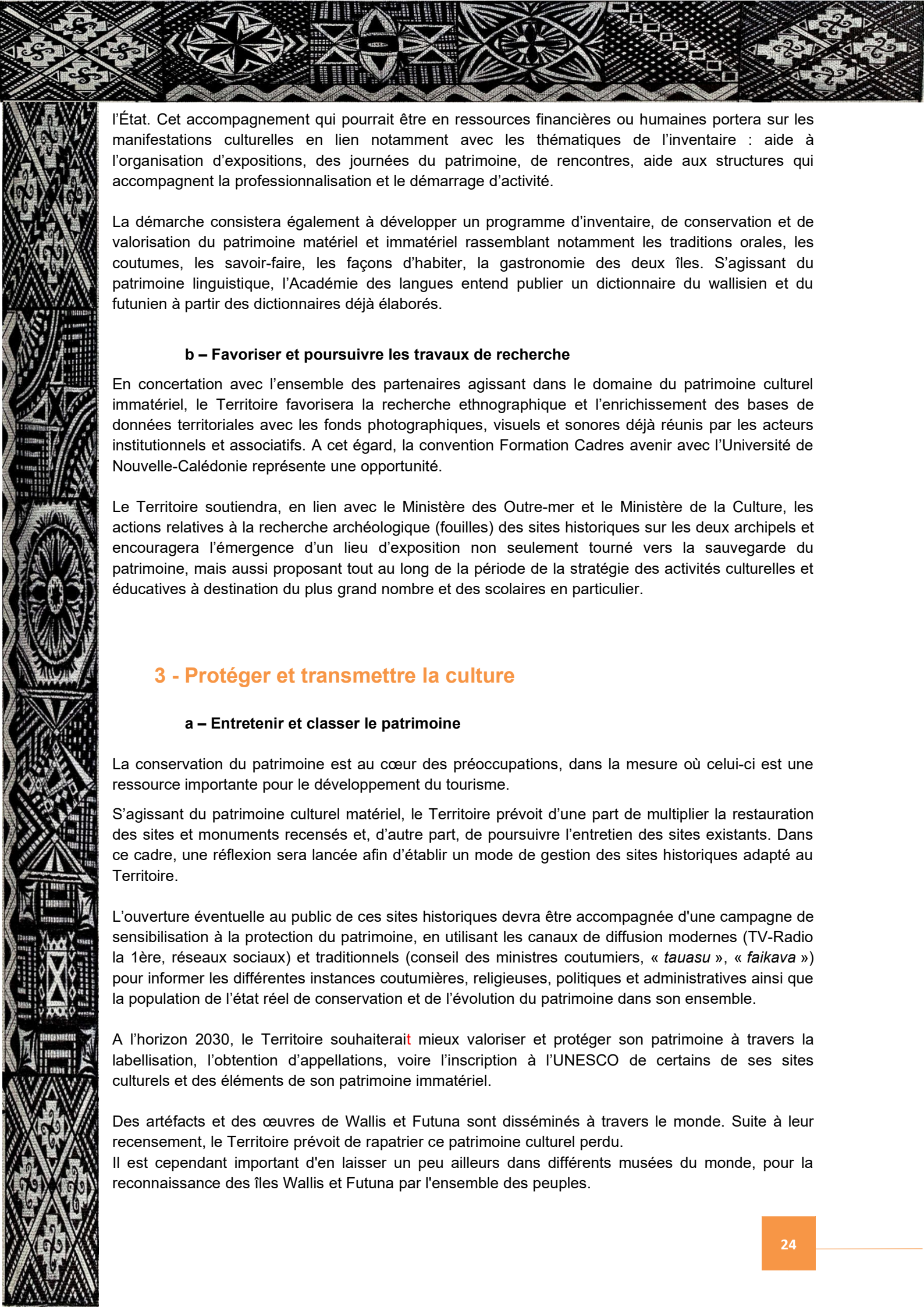
Tout comme la sauvegarde de la tradition, il sera question probablement, s'agissant de la chefferie, de mesures urgentes à mettre en œuvre comme la transcription des textes, des palabres, des rituels des réunions coutumières. Parmi les priorités, figure la nécessité d'établir un « vade-mecum » qui regroupera les conseils et les outils pratiques pour mieux comprendre les protocoles à suivre lors de cérémonies coutumières¹⁸. Ce document est d'autant plus nécessaire compte tenu du développement touristique à venir.

2- Mieux connaître la richesse culturelle

a – Recenser le patrimoine culturel

Ainsi et à très court terme, il s'agira dans le cadre de cette stratégie de poursuivre l'inventaire général du patrimoine culturel des deux îles, en fixant des priorités sur la préservation, la valorisation et l'animation du patrimoine local avec un accompagnement renouvelé de la part du Territoire et de

¹⁸ Action menée à l'initiative de l'association socioculturelle de Futuna pour les royaumes d'Alo et de Sigave



l'État. Cet accompagnement qui pourrait être en ressources financières ou humaines portera sur les manifestations culturelles en lien notamment avec les thématiques de l'inventaire : aide à l'organisation d'expositions, des journées du patrimoine, de rencontres, aide aux structures qui accompagnent la professionnalisation et le démarrage d'activité.

La démarche consistera également à développer un programme d'inventaire, de conservation et de valorisation du patrimoine matériel et immatériel rassemblant notamment les traditions orales, les coutumes, les savoir-faire, les façons d'habiter, la gastronomie des deux îles. S'agissant du patrimoine linguistique, l'Académie des langues entend publier un dictionnaire du wallisien et du futunien à partir des dictionnaires déjà élaborés.

b – Favoriser et poursuivre les travaux de recherche

En concertation avec l'ensemble des partenaires agissant dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, le Territoire favorisera la recherche ethnographique et l'enrichissement des bases de données territoriales avec les fonds photographiques, visuels et sonores déjà réunis par les acteurs institutionnels et associatifs. A cet égard, la convention Formation Cadres avenir avec l'Université de Nouvelle-Calédonie représente une opportunité.

Le Territoire soutiendra, en lien avec le Ministère des Outre-mer et le Ministère de la Culture, les actions relatives à la recherche archéologique (fouilles) des sites historiques sur les deux archipels et encouragera l'émergence d'un lieu d'exposition non seulement tourné vers la sauvegarde du patrimoine, mais aussi proposant tout au long de la période de la stratégie des activités culturelles et éducatives à destination du plus grand nombre et des scolaires en particulier.

3 - Protéger et transmettre la culture

a – Entretenir et classer le patrimoine

La conservation du patrimoine est au cœur des préoccupations, dans la mesure où celui-ci est une ressource importante pour le développement du tourisme.

S'agissant du patrimoine culturel matériel, le Territoire prévoit d'une part de multiplier la restauration des sites et monuments recensés et, d'autre part, de poursuivre l'entretien des sites existants. Dans ce cadre, une réflexion sera lancée afin d'établir un mode de gestion des sites historiques adapté au Territoire.

L'ouverture éventuelle au public de ces sites historiques devra être accompagnée d'une campagne de sensibilisation à la protection du patrimoine, en utilisant les canaux de diffusion modernes (TV-Radio la 1ère, réseaux sociaux) et traditionnels (conseil des ministres coutumiers, « *tauas* », « *faikava* ») pour informer les différentes instances coutumières, religieuses, politiques et administratives ainsi que la population de l'état réel de conservation et de l'évolution du patrimoine dans son ensemble.

A l'horizon 2030, le Territoire souhaiterait mieux valoriser et protéger son patrimoine à travers la labellisation, l'obtention d'appellations, voire l'inscription à l'UNESCO de certains de ses sites culturels et des éléments de son patrimoine immatériel.

Des artefacts et des œuvres de Wallis et Futuna sont disséminés à travers le monde. Suite à leur recensement, le Territoire prévoit de rapatrier ce patrimoine culturel perdu.

Il est cependant important d'en laisser un peu ailleurs dans différents musées du monde, pour la reconnaissance des îles Wallis et Futuna par l'ensemble des peuples.



b – Adopter un cadre réglementaire

La protection du patrimoine et des productions locales fait partie des premières actions à conduire. Il s'agira d'établir, d'adopter puis d'appliquer une réglementation en faveur de la conservation du patrimoine et en cohérence avec les ambitions de la collectivité en matière de tourisme.

Ce droit de protection, inédit dans l'histoire institutionnelle du Territoire, sera défini en cohérence avec les valeurs universelles et ne devra pas se limiter à un statut juridique type, qui risque d'entraver à l'authenticité de sa valeur réelle et de son essence morale. Ce droit de protection doit demeurer fidèle à chaque identité culturelle respective d'un clan ou d'un peuple citant deux îles bien distinctes dotées de monarchies, marqueurs de patrimoines culturels forts.

En outre, il est indispensable de protéger la propriété intellectuelle. Une prise de contact avec les organismes tels que l'Institut National de la Protection Industrielle (INPI) est plus qu'indispensable afin d'entrevoir la sauvegarde et la protection de marques, d'objets, de rituels, de cérémonies.

c – Transmettre les savoirs et savoir-faire

Face à l'émigration et à un certain désintérêt des jeunes pour le patrimoine culturel, la transmission des savoirs et des savoir-faire est devenue problématique. Cela est d'autant plus vrai que la culture à Wallis et Futuna est ancrée dans l'oralité.

Parallèlement à la transmission écrite des savoirs et savoir-faire, qui fera l'objet d'une vulgarisation, à laquelle contribueront la presse grand public ou spécialisée, la radio et la télévision, les réseaux sociaux, le Territoire proposera des actions en faveur de la transmission orale. La transmission des savoirs et des savoir-faire s'exprime avant tout par les gestes et la parole impliquant une formation sur le tas. Pour ce faire, le Territoire favorisera l'organisation d'actions en faveur de la transmission des savoirs et savoir-faire dans le cadre de la famille, du clan, du village, de l'école, des temps péri et extrascolaires voire de l'apprentissage.

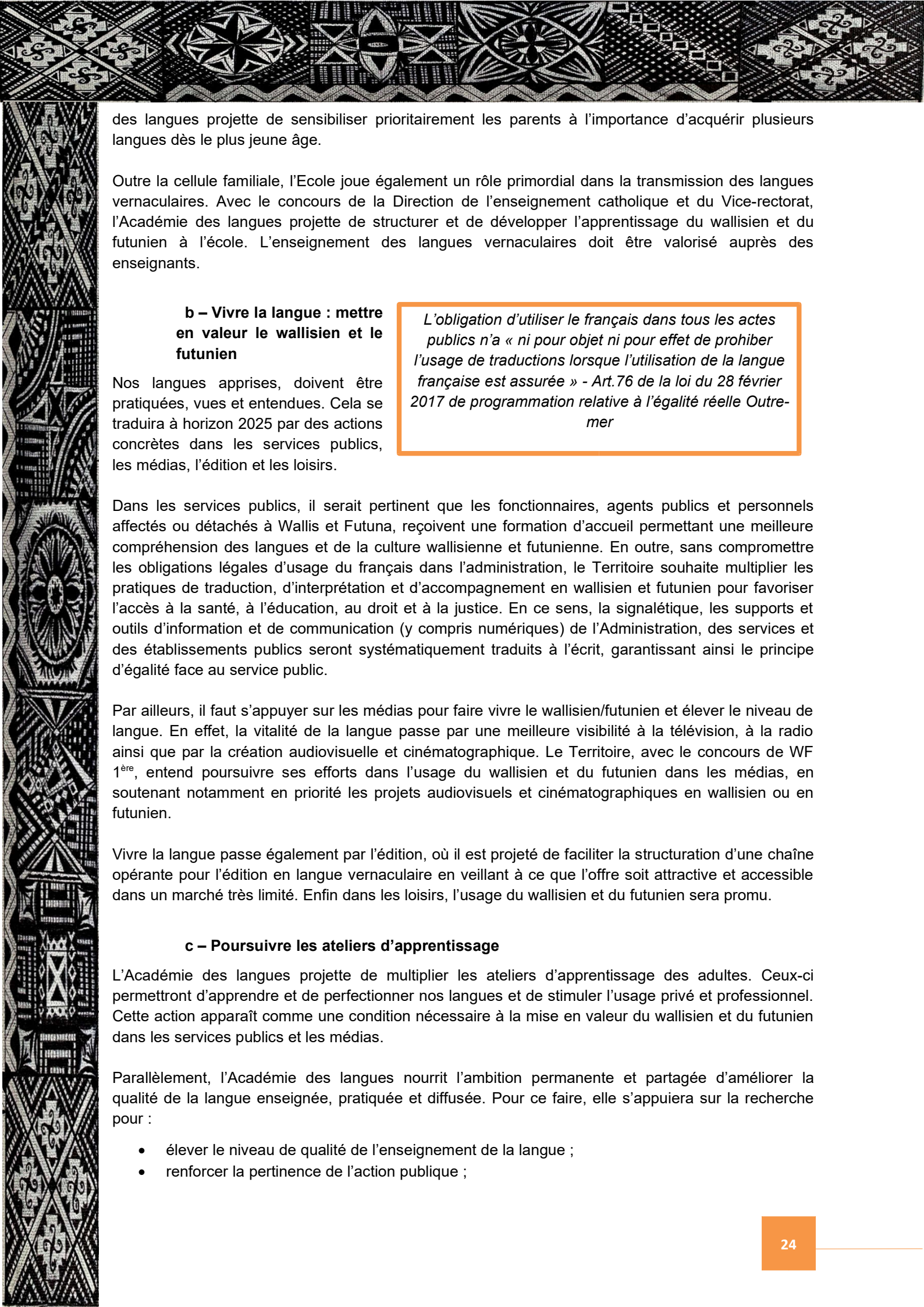
4 - Valoriser les langues vernaculaires (ALWF)

Wallis et Futuna a longtemps été préservé des apports linguistiques extérieurs en raison de son isolement. Le wallisien (*faka'uvea*) et le futunien (*fakafutuna*), qui sont des langues polynésiennes appartenant à la grande famille des langues austronésiennes, se sont donc maintenues jusqu'à nos jours. Ainsi, un quart de la population adulte se déclare francophone, car elle n'a pas été scolarisée en français, tandis que le reste de la population est bilingue voire trilingue. Cela étant, le Territoire, à travers l'Académie des langues de Wallis et Futuna, entend conforter l'assise des langues vernaculaires.

Dans le cadre de ses missions, l'académie pourra organiser des actions de partenariat avec d'autres instituts ou académies du Pacifique (Académie des langues Kanak, académies des langues polynésiennes...) ainsi qu'avec tout organisme poursuivant des activités de recherche (UNC, CNRS, IRD, IFREMER, etc.), d'enseignement et de diffusion.

a – Transmettre la langue

La transmission du wallisien et du futunien au sein de la famille est devenue un véritable enjeu. De nombreuses familles ont privilégié la transmission et l'usage du français, langue perçue comme celle de la réussite scolaire et sociale pour l'enfant, au détriment du wallisien et du futunien. L'Académie



des langues projette de sensibiliser prioritairement les parents à l'importance d'acquérir plusieurs langues dès le plus jeune âge.

Outre la cellule familiale, l'École joue également un rôle primordial dans la transmission des langues vernaculaires. Avec le concours de la Direction de l'enseignement catholique et du Vice-rectorat, l'Académie des langues projette de structurer et de développer l'apprentissage du wallisien et du futunien à l'école. L'enseignement des langues vernaculaires doit être valorisé auprès des enseignants.

b – Vivre la langue : mettre en valeur le wallisien et le futunien

Nos langues apprises, doivent être pratiquées, vues et entendues. Cela se traduira à horizon 2025 par des actions concrètes dans les services publics, les médias, l'édition et les loisirs.

L'obligation d'utiliser le français dans tous les actes publics n'a « ni pour objet ni pour effet de prohiber l'usage de traductions lorsque l'utilisation de la langue française est assurée » - Art. 76 de la loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle Outre-mer

Dans les services publics, il serait pertinent que les fonctionnaires, agents publics et personnels affectés ou détachés à Wallis et Futuna, reçoivent une formation d'accueil permettant une meilleure compréhension des langues et de la culture wallisienne et futunienne. En outre, sans compromettre les obligations légales d'usage du français dans l'administration, le Territoire souhaite multiplier les pratiques de traduction, d'interprétation et d'accompagnement en wallisien et futunien pour favoriser l'accès à la santé, à l'éducation, au droit et à la justice. En ce sens, la signalétique, les supports et outils d'information et de communication (y compris numériques) de l'Administration, des services et des établissements publics seront systématiquement traduits à l'écrit, garantissant ainsi le principe d'égalité face au service public.

Par ailleurs, il faut s'appuyer sur les médias pour faire vivre le wallisien/futunien et élever le niveau de langue. En effet, la vitalité de la langue passe par une meilleure visibilité à la télévision, à la radio ainsi que par la création audiovisuelle et cinématographique. Le Territoire, avec le concours de WF 1^{ère}, entend poursuivre ses efforts dans l'usage du wallisien et du futunien dans les médias, en soutenant notamment en priorité les projets audiovisuels et cinématographiques en wallisien ou en futunien.

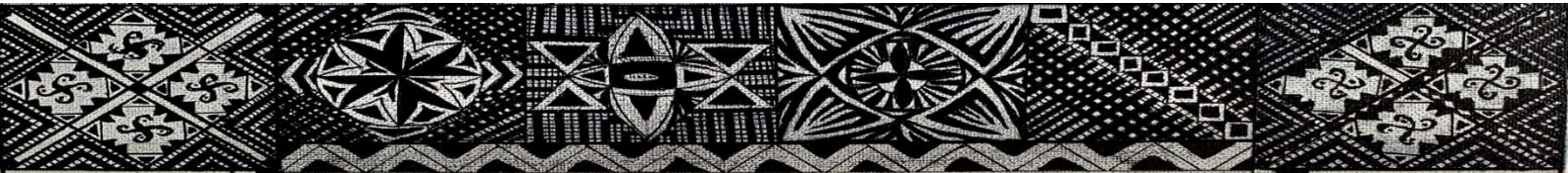
Vivre la langue passe également par l'édition, où il est projeté de faciliter la structuration d'une chaîne opérante pour l'édition en langue vernaculaire en veillant à ce que l'offre soit attractive et accessible dans un marché très limité. Enfin dans les loisirs, l'usage du wallisien et du futunien sera promu.

c – Poursuivre les ateliers d'apprentissage

L'Académie des langues projette de multiplier les ateliers d'apprentissage des adultes. Ceux-ci permettront d'apprendre et de perfectionner nos langues et de stimuler l'usage privé et professionnel. Cette action apparaît comme une condition nécessaire à la mise en valeur du wallisien et du futunien dans les services publics et les médias.

Parallèlement, l'Académie des langues nourrit l'ambition permanente et partagée d'améliorer la qualité de la langue enseignée, pratiquée et diffusée. Pour ce faire, elle s'appuiera sur la recherche pour :

- élever le niveau de qualité de l'enseignement de la langue ;
- renforcer la pertinence de l'action publique ;



- et accroître le rayonnement de la langue.

Enfin, l'Académie prévoit des actions ambitieuses et innovantes qui permettront de susciter, de maintenir et d'accroître la motivation, en vue de créer une dynamique d'apprentissage, d'usage et de transmission du wallisien et du futunien. Cela se traduira dès l'année 2020 par l'organisation d'un colloque international sur les langues régionales au mois de février.





Axe 2 – Converger vers un accès égalitaire à la culture et maintenir un aménagement culturel équilibré du Territoire

En raison d'un sous-équipement en infrastructures artistiques et culturelles de Wallis et Futuna, l'offre culturelle n'est pas en adéquation avec les besoins de la population. L'isolement géographique entrave l'accès des Wallisiens et des Futuniens à la culture. Il est devenu primordial de démocratiser l'accès à l'offre culturelle et ce notamment, grâce au numérique qui offre de nouvelles opportunités. En outre, le développement de l'offre culturelle contribuera à promouvoir l'attractivité touristique de Wallis et de Futuna.

1 - Promouvoir un aménagement culturel équilibré du Territoire

a – Entre le Territoire et la France métropolitaine

Wallis et Futuna souffre d'une carence en matière d'équipements culturels par rapport à la métropole. Plus économique et plus rapide, la réhabilitation des lieux existants, notamment inoccupés (ex. : écoles fermées), est la solution privilégiée par la collectivité. Elle permettra de dynamiser ses infrastructures culturelles et artistiques. Cela étant, il apparaît indispensable dans un premier temps d'établir un état des lieux chiffrés des rénovations. Ce diagnostic prendra en compte, les problématiques spécifiques concernant l'entretien des infrastructures liées aux conditions climatiques et à l'insularité qui occasionnent un surcoût élevé par rapport à la métropole.

Dans cette démarche, la collectivité souhaite se doter de deux centres culturels polyvalents qui devraient comprendre respectivement une salle ou un espace dédié pour les spectacles vivants (concert, théâtre ...), une salle de conférence, un musée équipé des magasins de conservation, d'atelier de travail et d'un espace d'exposition, une bibliothèque-médiathèque pour la lecture publique, des ateliers de travail ou de cours pour les formations ou les cours de musique ou artisanaux, des bureaux, etc.

A horizon 2030, le Territoire se dotera de bâtiments d'archives qui accueilleront les archives administratives du Territoire et qui seront consultables par le public.

Parallèlement, les projets d'aménagements, à l'image des projets de village financés par le CCT ou des projets d'infrastructures aéroportuaires et portuaires, sont l'occasion de valoriser le savoir-faire et savoir des artisans de Wallis et Futuna. Cela passe notamment par l'intégration dans ces projets d'une dimension culturelle, à travers l'architecture et la décoration par exemple.

b – Entre Wallis et Futuna

L'enclavement et la faible population de Futuna sont à l'origine aujourd'hui d'une offre culturelle moindre tant en qualité qu'en quantité par rapport à Wallis. Fort de ce constat, une attention particulière sera portée à l'aménagement de Futuna dans un souci de rééquilibrage de l'offre culturelle.



2 - Faciliter l'accès à une offre culturelle élargie et diversifiée

a – Mieux communiquer

Parmi les actions prioritaires, figure la nécessité de mieux informer le public de l'offre culturelle existante. A titre d'exemple, la communication auprès du public d'un programme annuel d'activités culturelles et d'un annuaire des associations œuvrant notamment dans les domaines de la culture est une action à mener à court terme.

En outre, le Territoire proposera, suite au recensement du patrimoine réalisé, la mise en place d'un atlas des patrimoines afin de permettre au public non spécialiste de découvrir le patrimoine par l'approche géographique.

Enfin, la collectivité entend mieux informer le public des horaires d'ouvertures des espaces culturels (sites, musée, etc.).

Il sera pertinent d'intégrer l'ensemble de ces informations dans une application mobile.

b – « Ouvrir plus et ouvrir mieux »

Au-delà des actions de communication, le Territoire projette d'ouvrir plus et d'ouvrir mieux ses infrastructures culturelles. Dans ce cadre, les sites et monuments historiques de Wallis et Futuna seront mis en valeur en accueillant des événements culturels : défilés de mode, expositions de photographies, FIFO, etc.

c – Favoriser les populations marginalisées ou éloignées de l'offre culturelle

Soucieux de permettre à tout habitant de Wallis et de Futuna, où qu'il vive et quelle que soit sa condition physique, d'avoir un accès à une meilleure offre culturelle, le Territoire prévoit la mise en place de mesures financières incitatives en faveur des populations marginalisées ou éloignées de l'offre culturelle. Cela se traduira notamment par la mise en accessibilité des infrastructures culturelles aux PMR¹⁹ et la mise en place de mesures incitatives en faveur des ménages en situation de précarité.

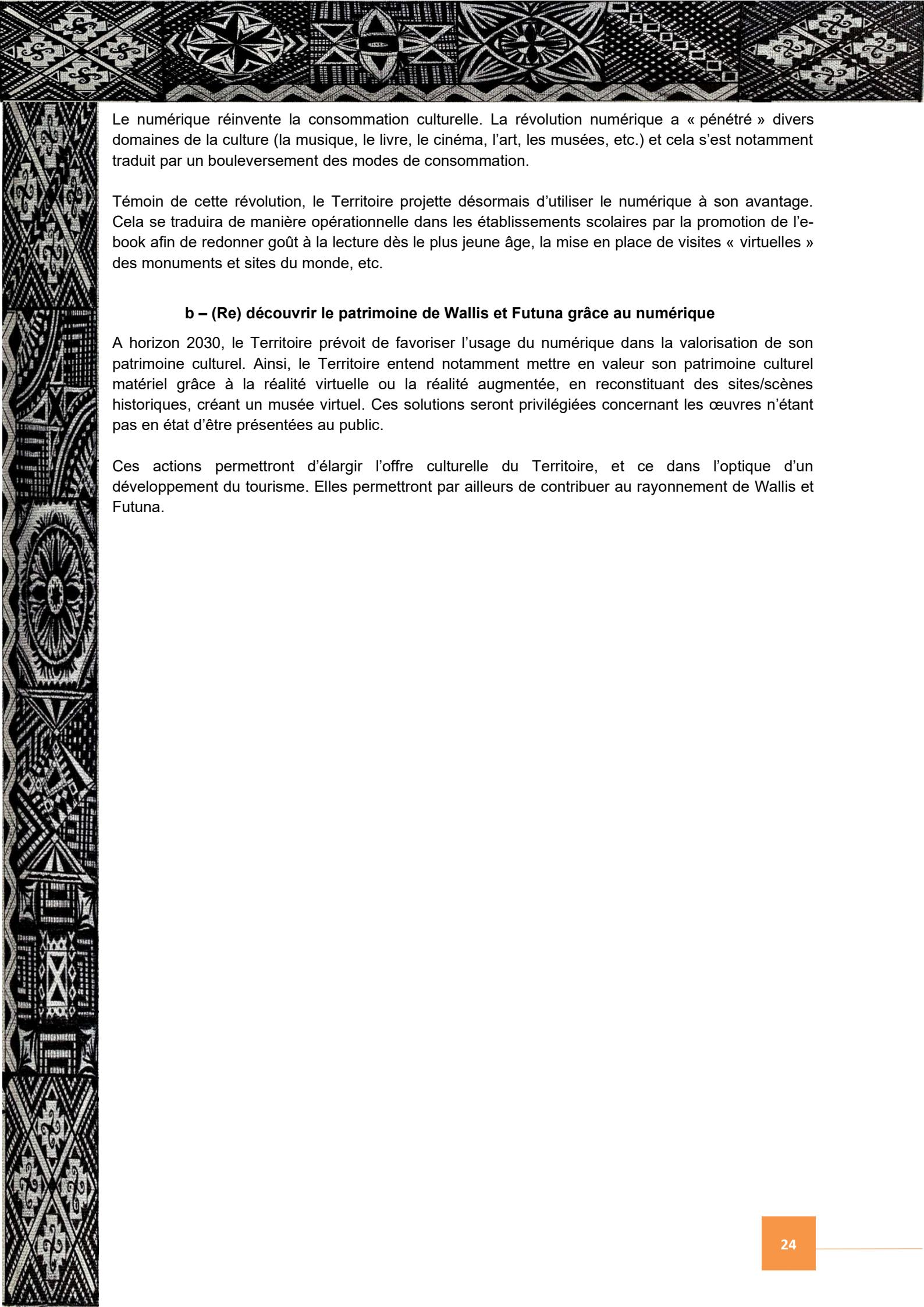
Dans ce cadre, le fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs (FEIAC) du Ministère de la culture conçu pour soutenir les initiatives des amateurs en matière artistique et culturelle, constitue une opportunité de financements qu'il conviendra de saisir.

Enfin, conformément au Livre Bleu, la collectivité avec le concours de l'Etat mettra en place le « *Pass culture* » sur Wallis et Futuna. Il s'agira d'une application mobile offrant une prescription géolocalisée et personnalisée des offres culturelles mais aussi l'accès aux pratiques artistiques avec un crédit pour les jeunes de 18 ans, permettant ainsi de les accompagner dans la découverte de nouveaux horizons.

3 -Etendre l'accès à la culture et au patrimoine grâce au numérique

a – Proposer un accès aux connaissances par le numérique

¹⁹Personnes à mobilité réduite



Le numérique réinvente la consommation culturelle. La révolution numérique a « pénétré » divers domaines de la culture (la musique, le livre, le cinéma, l'art, les musées, etc.) et cela s'est notamment traduit par un bouleversement des modes de consommation.

Témoin de cette révolution, le Territoire projette désormais d'utiliser le numérique à son avantage. Cela se traduira de manière opérationnelle dans les établissements scolaires par la promotion de l'e-book afin de redonner goût à la lecture dès le plus jeune âge, la mise en place de visites « virtuelles » des monuments et sites du monde, etc.

b – (Re) découvrir le patrimoine de Wallis et Futuna grâce au numérique

A horizon 2030, le Territoire prévoit de favoriser l'usage du numérique dans la valorisation de son patrimoine culturel. Ainsi, le Territoire entend notamment mettre en valeur son patrimoine culturel matériel grâce à la réalité virtuelle ou la réalité augmentée, en reconstituant des sites/scènes historiques, créant un musée virtuel. Ces solutions seront privilégiées concernant les œuvres n'étant pas en état d'être présentées au public.

Ces actions permettront d'élargir l'offre culturelle du Territoire, et ce dans l'optique d'un développement du tourisme. Elles permettront par ailleurs de contribuer au rayonnement de Wallis et Futuna.



Axe 3 – Faire des industries culturelles et créatives un levier du développement & Favoriser le rayonnement et la visibilité du patrimoine de Wallis et Futuna

La culture constituant un secteur à part entière ainsi qu'un domaine transversal, il est important de comprendre qu'elle représente aujourd'hui un secteur pourvoyeur d'emplois et un véritable levier du développement économique. Il est aujourd'hui primordial de mieux structurer et d'accompagner ce secteur, si l'on souhaite notamment développer le tourisme.

1 - Encourager les industries créatives et culturelles

En prenant comme référence le cadre des statistiques culturelles de l'UNESCO (2009), les industries culturelles et créatives sont entendues comme les secteurs d'activités ayant comme principal objet la création, le développement, la production, la reproduction, la promotion, la diffusion ou la commercialisation de biens, de services et d'activités qui ont un contenu culturel artistique et/ou patrimonial (Cf. Annexe 5).

a – Établir un diagnostic de l'économie culturelle et créative à Wallis et Futuna

Dans un premier temps, il apparaît primordial d'établir un état des lieux du secteur, en termes d'emplois et d'impact direct et indirect sur l'économie. Ce diagnostic devra déboucher sur des recommandations opérationnelles à mettre en place pour la structuration et le développement des industries créatives et culturelles. A cet égard, une attention particulière sera portée à « l'artisanat traditionnel », compte tenu de son importance dans l'économie locale.

« L'artisanat traditionnel à Wallis et Futuna repose sur la confection d'objets divers tels que les colliers de fleurs ou de coquillages, les nattes en feuilles de pandanus tressés, les tapas en écorce de mûrier, l'huile parfumée, etc. » Rapport de l'IEOM 2017

b – Soutenir la création d'entreprises et la professionnalisation des artistes

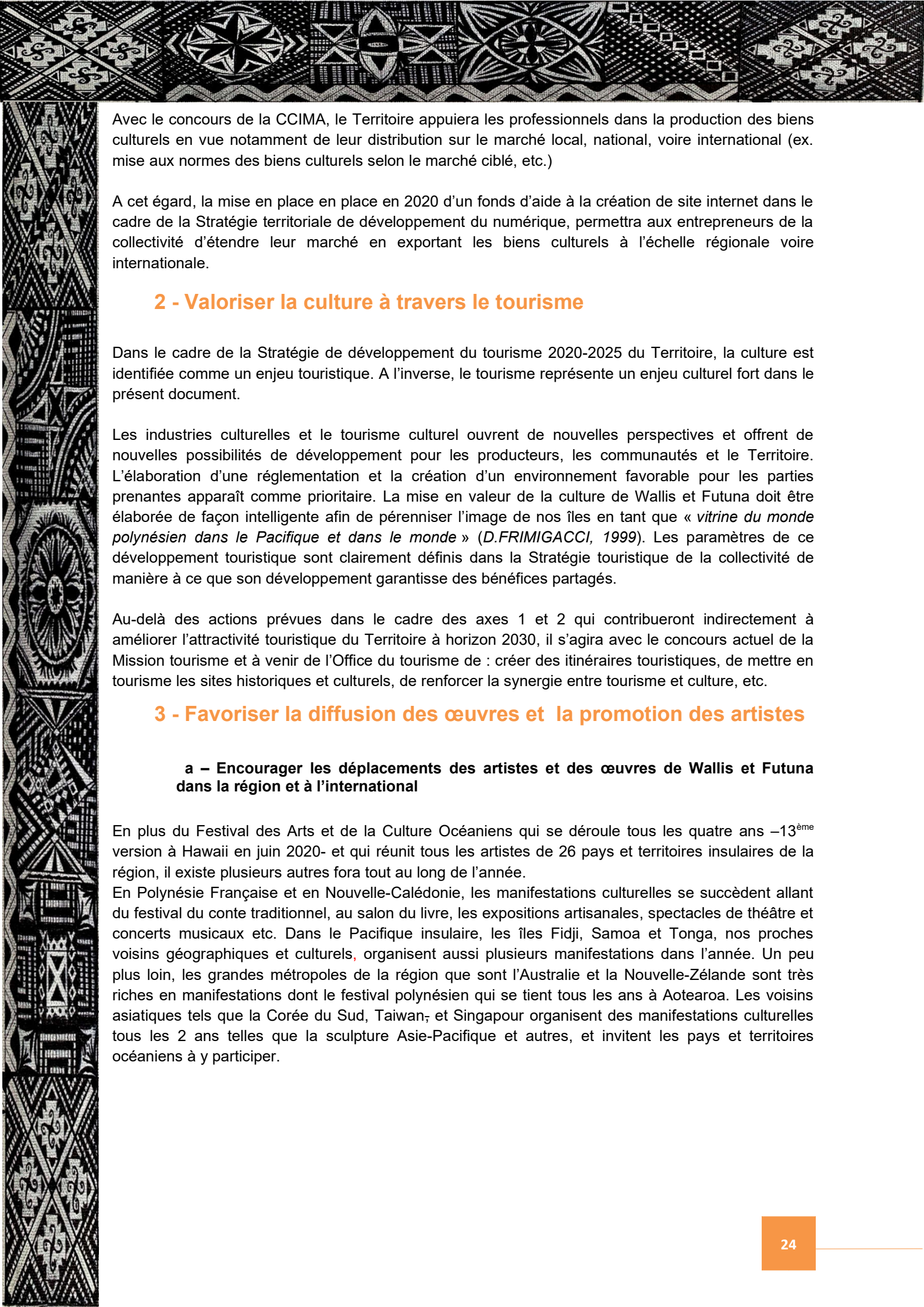
Dans le prolongement de la création du statut et de la carte professionnelle des artistes, il est primordial de favoriser la professionnalisation des entrepreneurs culturels. Outre la formation de ces derniers, le Territoire entend encourager la création et le développement des entreprises dans ce secteur. Cela pourra se traduire par l'élargissement de l'exonération de la patente des artisans « traditionnels »²⁰ à d'autres métiers dans le domaine de la Culture.

En parallèle, il est essentiel d'accompagner ces artisans « traditionnels » vers la structuration en entreprise. En effet, ils sont exonérés de la patente, la plupart se regroupent encore aujourd'hui en association.

c – Accompagner de la création à la consommation

Le Territoire entend stimuler la création à l'horizon 2030. Au-delà des échanges régionaux qui seront sources de créativité et d'inspirations pour de nombreux professionnels, le Territoire souhaite encourager l'organisation de concours dans les divers domaines de la culture (mode, film, chant, bijoux, sculpture, etc.) qui permettront de stimuler et mettre en valeur le travail des créateurs locaux.

²⁰Délibération n°03/AT/2003 du 24 janvier 2003



Avec le concours de la CCIMA, le Territoire appuiera les professionnels dans la production des biens culturels en vue notamment de leur distribution sur le marché local, national, voire international (ex. mise aux normes des biens culturels selon le marché ciblé, etc.)

A cet égard, la mise en place en 2020 d'un fonds d'aide à la création de site internet dans le cadre de la Stratégie territoriale de développement du numérique, permettra aux entrepreneurs de la collectivité d'étendre leur marché en exportant les biens culturels à l'échelle régionale voire internationale.

2 - Valoriser la culture à travers le tourisme

Dans le cadre de la Stratégie de développement du tourisme 2020-2025 du Territoire, la culture est identifiée comme un enjeu touristique. A l'inverse, le tourisme représente un enjeu culturel fort dans le présent document.

Les industries culturelles et le tourisme culturel ouvrent de nouvelles perspectives et offrent de nouvelles possibilités de développement pour les producteurs, les communautés et le Territoire. L'élaboration d'une réglementation et la création d'un environnement favorable pour les parties prenantes apparaît comme prioritaire. La mise en valeur de la culture de Wallis et Futuna doit être élaborée de façon intelligente afin de pérenniser l'image de nos îles en tant que « vitrine du monde polynésien dans le Pacifique et dans le monde » (D.FRIMIGACCI, 1999). Les paramètres de ce développement touristique sont clairement définis dans la Stratégie touristique de la collectivité de manière à ce que son développement garantisse des bénéfices partagés.

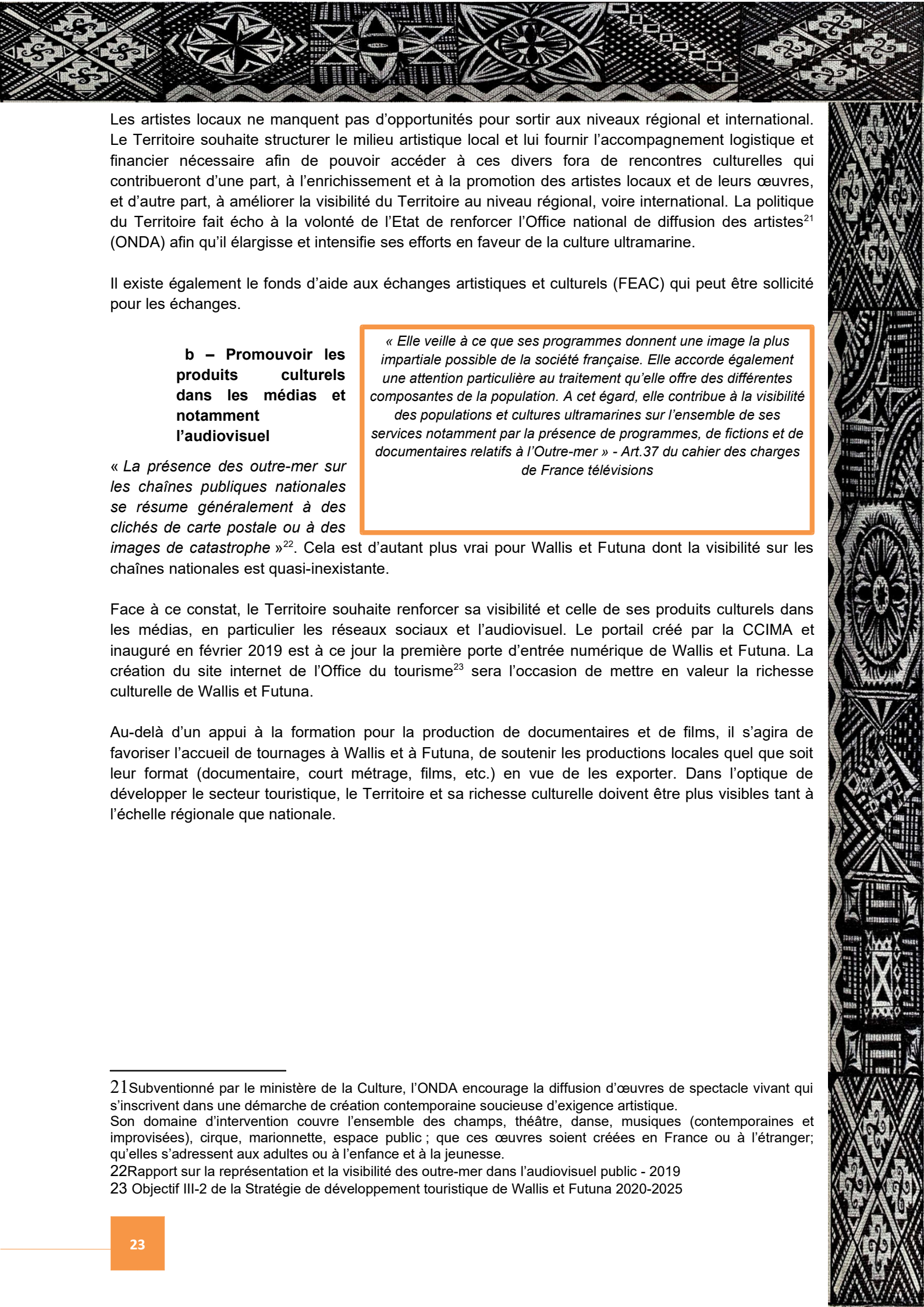
Au-delà des actions prévues dans le cadre des axes 1 et 2 qui contribueront indirectement à améliorer l'attractivité touristique du Territoire à horizon 2030, il s'agira avec le concours actuel de la Mission tourisme et à venir de l'Office du tourisme de : créer des itinéraires touristiques, de mettre en tourisme les sites historiques et culturels, de renforcer la synergie entre tourisme et culture, etc.

3 - Favoriser la diffusion des œuvres et la promotion des artistes

a – Encourager les déplacements des artistes et des œuvres de Wallis et Futuna dans la région et à l'international

En plus du Festival des Arts et de la Culture Océaniens qui se déroule tous les quatre ans –13^{ème} version à Hawaii en juin 2020- et qui réunit tous les artistes de 26 pays et territoires insulaires de la région, il existe plusieurs autres fora tout au long de l'année.

En Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie, les manifestations culturelles se succèdent allant du festival du conte traditionnel, au salon du livre, les expositions artisanales, spectacles de théâtre et concerts musicaux etc. Dans le Pacifique insulaire, les îles Fidji, Samoa et Tonga, nos proches voisins géographiques et culturels, organisent aussi plusieurs manifestations dans l'année. Un peu plus loin, les grandes métropoles de la région que sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont très riches en manifestations dont le festival polynésien qui se tient tous les ans à Aotearoa. Les voisins asiatiques tels que la Corée du Sud, Taiwan, et Singapour organisent des manifestations culturelles tous les 2 ans telles que la sculpture Asie-Pacifique et autres, et invitent les pays et territoires océaniques à y participer.



Les artistes locaux ne manquent pas d'opportunités pour sortir aux niveaux régional et international. Le Territoire souhaite structurer le milieu artistique local et lui fournir l'accompagnement logistique et financier nécessaire afin de pouvoir accéder à ces divers fora de rencontres culturelles qui contribueront d'une part, à l'enrichissement et à la promotion des artistes locaux et de leurs œuvres, et d'autre part, à améliorer la visibilité du Territoire au niveau régional, voire international. La politique du Territoire fait écho à la volonté de l'Etat de renforcer l'Office national de diffusion des artistes²¹ (ONDA) afin qu'il élargisse et intensifie ses efforts en faveur de la culture ultramarine.

Il existe également le fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels (FEAC) qui peut être sollicité pour les échanges.

b – Promouvoir les produits culturels dans les médias et notamment l'audiovisuel

« La présence des outre-mer sur les chaînes publiques nationales se résume généralement à des clichés de carte postale ou à des images de catastrophe »²². Cela est d'autant plus vrai pour Wallis et Futuna dont la visibilité sur les chaînes nationales est quasi-inexistante.

« Elle veille à ce que ses programmes donnent une image la plus impartiale possible de la société française. Elle accorde également une attention particulière au traitement qu'elle offre des différentes composantes de la population. A cet égard, elle contribue à la visibilité des populations et cultures ultramarines sur l'ensemble de ses services notamment par la présence de programmes, de fictions et de documentaires relatifs à l'Outre-mer » - Art.37 du cahier des charges de France télévisions

Face à ce constat, le Territoire souhaite renforcer sa visibilité et celle de ses produits culturels dans les médias, en particulier les réseaux sociaux et l'audiovisuel. Le portail créé par la CCIMA et inauguré en février 2019 est à ce jour la première porte d'entrée numérique de Wallis et Futuna. La création du site internet de l'Office du tourisme²³ sera l'occasion de mettre en valeur la richesse culturelle de Wallis et Futuna.

Au-delà d'un appui à la formation pour la production de documentaires et de films, il s'agira de favoriser l'accueil de tournages à Wallis et à Futuna, de soutenir les productions locales quel que soit leur format (documentaire, court métrage, films, etc.) en vue de les exporter. Dans l'optique de développer le secteur touristique, le Territoire et sa richesse culturelle doivent être plus visibles tant à l'échelle régionale que nationale.

²¹Subventionné par le ministère de la Culture, l'ONDA encourage la diffusion d'œuvres de spectacle vivant qui s'inscrivent dans une démarche de création contemporaine soucieuse d'exigence artistique. Son domaine d'intervention couvre l'ensemble des champs, théâtre, danse, musiques (contemporaines et improvisées), cirque, marionnette, espace public ; que ces œuvres soient créées en France ou à l'étranger; qu'elles s'adressent aux adultes ou à l'enfance et à la jeunesse.

²²Rapport sur la représentation et la visibilité des outre-mer dans l'audiovisuel public - 2019

²³ Objectif III-2 de la Stratégie de développement touristique de Wallis et Futuna 2020-2025



Axe 4 – Renforcer les compétences et la collaboration dans la culture et le patrimoine

Le Territoire joue un rôle fondamental dans la création d'un environnement propice au développement du secteur, notamment grâce à l'adoption de politiques et de réglementations ainsi qu'au renforcement des capacités des ressources humaines. Pour stimuler le développement des arts, de la culture et du patrimoine à Wallis et Futuna, des associations bien établies ainsi qu'un secteur privé solide sont également essentiels. En outre, ceux-ci ont besoin d'un cadre favorable et de ressources humaines aux capacités renforcées.

Le renforcement des mécanismes institutionnels vise à développer et professionnaliser les ressources humaines du secteur culturel dans sa globalité. Ceci inclut non seulement les effectifs du STAC à Wallis et à Futuna mais aussi le réseau associatif socioculturel et le secteur privé.

1 - Renforcer les moyens et les compétences de l'action publique

a – Doter les services et établissements culturels des moyens humains et financiers à la hauteur des ambitions

Pour répondre aux ambitions définies dans cette stratégie, le Territoire prévoit de renforcer le Service des affaires culturelles, le Service des archives et l'Académie des langues. Cela se traduit dès 2020 par l'affectation de moyens humains et la mobilisation de moyens financiers au profit de la politique culturelle.

b – Encourager la montée en compétences des services et établissements publics du Territoire

Soucieux de renforcer les compétences de ces acteurs et de leurs partenaires (Vice-rectorat, DEC, etc.), des formations seront proposées pour qu'ils soient à même de mener à bien les actions du présent document. La montée en compétence doit être au centre des préoccupations.

2 - Favoriser la formation et la professionnalisation des acteurs

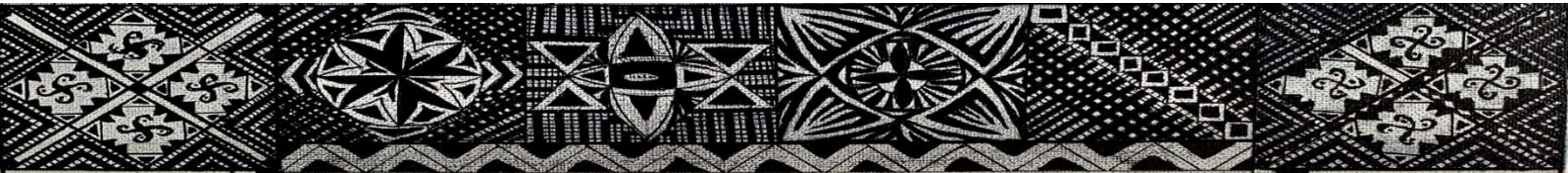
a – Moderniser la formation professionnelle continue

Dans le cadre du Livre Bleu, le Ministère des Outre-mer avec le concours du ministère de la culture et de l'OPCA du secteur culturel, prioriseront et renforceront les dispositifs de formation initiale, de formation innovante et les dispositifs de e-formation.

Une offre de formation dans les fonctions supports (et notamment en ingénierie culturelle, gestion de projet, gestion financière et budgétaire de structures culturelles) sera déployée à l'attention du monde associatif et de l'entreprise. Dans ce contexte, le Territoire prévoit à travers la GPECT d'identifier notamment dans le domaine de la culture, les besoins prévisionnels en matière de compétences.

b – Encourager la formation en mobilité des acteurs de la filière artistique

Il est énoncé dans le Livre Bleu que LADOM déploiera un dispositif de financement des déplacements effectués dans le cadre de la formation professionnelle dans les domaines culturels. Elle proposera à la collectivité de contribuer au financement du dispositif pour en étendre le champ.



La mobilité pour le suivi de formations sera renforcée dans le cadre de l'abondement du fonds d'échanges artistique et culturel (FEAC) et du partenariat entre le ministère des outre-mer et l'Office national de diffusion artistique (ONDA) qui ouvrira le bénéfice des bourses mobilité de manière prioritaire aux artistes ultramarins désirant suivre des formations hors de leur territoire d'origine.

Dans le domaine des métiers de l'audiovisuel et du cinéma, la région offre beaucoup d'ateliers de formation pour la production de documentaires et de films sous la direction du centre des media de la CPS à Suva. Ils s'adressent surtout aux jeunes pas nécessairement journalistes. Il serait judicieux d'encourager nos jeunes à s'intéresser à cette activité et développer cette vocation.





III - Mise en œuvre, Suivi et Evaluation de la stratégie Culture et Patrimoine

La mise en œuvre de la Stratégie

Dans le cadre de la mise en œuvre de la présente stratégie, les sources de financement possibles sont le budget du Territoire, le concours de l'Etat, de l'Union européenne, des organisations régionales, notamment à travers les programmes pluriannuels (contrat de convergence, Fonds européens de développement, accord de coopération régionale, ...), les prêts, les dons, le secteur privé.

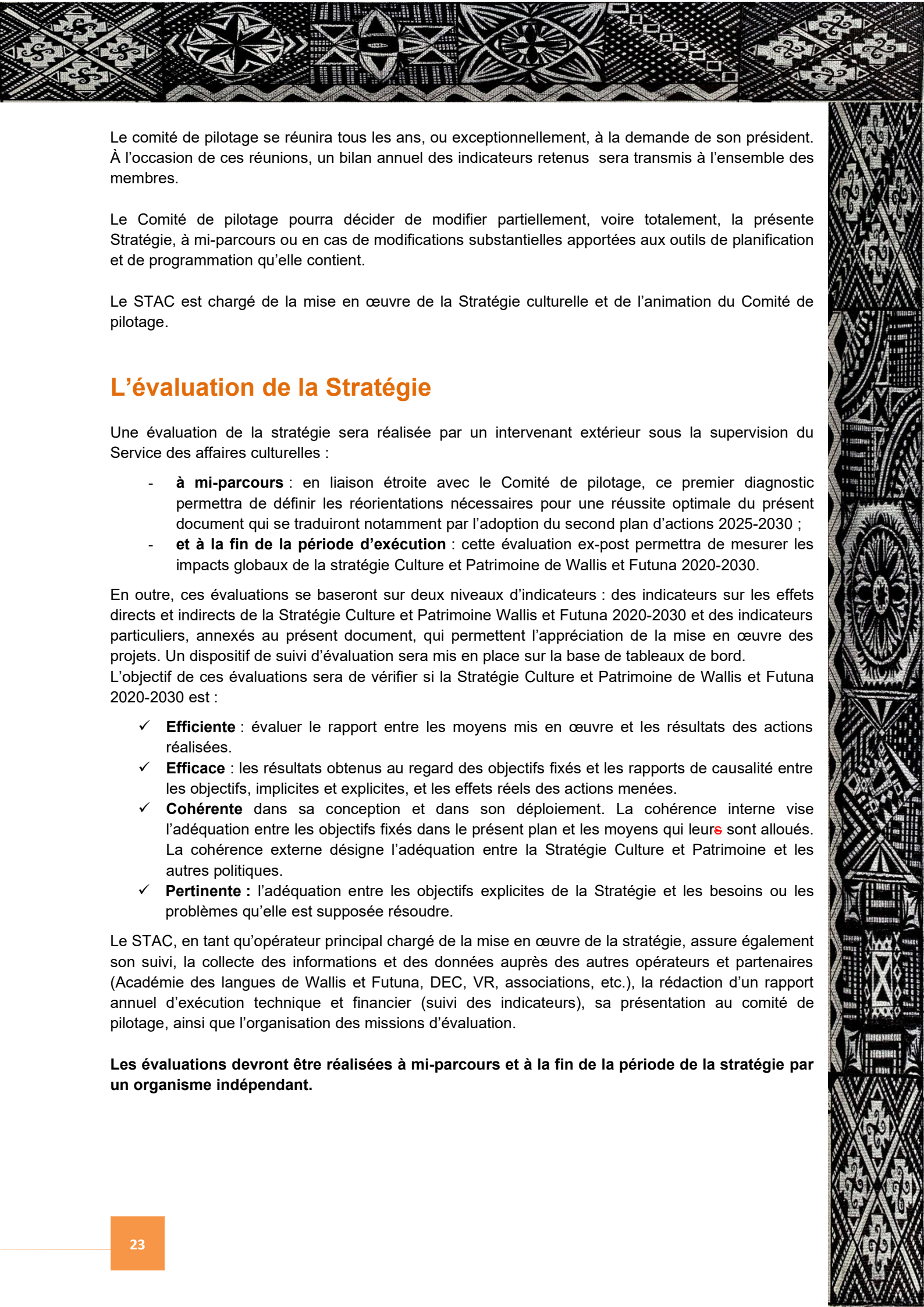
Le renforcement des capacités locales pourront faire l'objet de partenariat à conclure avec les organisations ou pays de la région ou avec les ministères, en particulier ceux de la culture et des outre-mer.

Le Comité de pilotage

Afin de suivre la progression de la stratégie de la culture de Wallis et Futuna 2020-2030 et d'évaluer les effets sur ce dernier, un comité de pilotage (COFIL) a été créé par l'arrêté n°2019-158 qui est chargé d'étudier et de valider le projet de stratégie culturelle, ses révisions, le suivi de sa mise en œuvre, de valider les rapports annuels d'exécution et les rapports d'évaluation.

Ce comité de pilotage de la stratégie constitué de dix-neuf (19) membres est présidé par le Préfet, Administrateur supérieur, Chef du Territoire, ou son représentant. À ses côtés, siègeront en tant que membre de droit le :

- ✓ Roi de 'Uvea, ou KULITEA, Ministre de la Culture ;
- ✓ Roi de 'Alo, ou TUIASOA, Ministre de la Culture ;
- ✓ Roi de Sigave, ou MANAFA, Ministre de la Culture ;
- ✓ Evêque de Wallis et Futuna ;
- ✓ Sénateur des îles Wallis et Futuna ;
- ✓ Député des îles Wallis et Futuna ;
- ✓ Conseiller économique, social et environnemental ;
- ✓ Président(e) de l'Assemblée territoriale de Wallis et Futuna ou son représentant ;
- ✓ Président(e) de la Commission Culture ou son représentant ;
- ✓ Président(e) de la Commission Jeunesse et Sports ou son représentant ;
- ✓ Chef de service de la Coordination des Politiques Publiques et du Développement (SCOPPD) ou son représentant ;
- ✓ Chef de service des Affaires culturelles ou son représentant ;
- ✓ Chef de service de la Jeunesse et des sports ou son représentant ;
- ✓ Chef de service des Archives ou son représentant ;
- ✓ Chef d'antenne du service du service des Affaires culturelles ou son représentant ;
- ✓ Directeur (-trice) de l'enseignement catholique ou son représentant ;
- ✓ Directeur (-trice) de l'académie des langues wallisienne et futunienne ou son représentant ;
- ✓ Président(e) du comité des artistes professionnels ou son représentant.



Le comité de pilotage se réunira tous les ans, ou exceptionnellement, à la demande de son président. À l'occasion de ces réunions, un bilan annuel des indicateurs retenus sera transmis à l'ensemble des membres.

Le Comité de pilotage pourra décider de modifier partiellement, voire totalement, la présente Stratégie, à mi-parcours ou en cas de modifications substantielles apportées aux outils de planification et de programmation qu'elle contient.

Le STAC est chargé de la mise en œuvre de la Stratégie culturelle et de l'animation du Comité de pilotage.

L'évaluation de la Stratégie

Une évaluation de la stratégie sera réalisée par un intervenant extérieur sous la supervision du Service des affaires culturelles :

- **à mi-parcours** : en liaison étroite avec le Comité de pilotage, ce premier diagnostic permettra de définir les réorientations nécessaires pour une réussite optimale du présent document qui se traduiront notamment par l'adoption du second plan d'actions 2025-2030 ;
- **et à la fin de la période d'exécution** : cette évaluation ex-post permettra de mesurer les impacts globaux de la stratégie Culture et Patrimoine de Wallis et Futuna 2020-2030.

En outre, ces évaluations se baseront sur deux niveaux d'indicateurs : des indicateurs sur les effets directs et indirects de la Stratégie Culture et Patrimoine Wallis et Futuna 2020-2030 et des indicateurs particuliers, annexés au présent document, qui permettent l'appréciation de la mise en œuvre des projets. Un dispositif de suivi d'évaluation sera mis en place sur la base de tableaux de bord.

L'objectif de ces évaluations sera de vérifier si la Stratégie Culture et Patrimoine de Wallis et Futuna 2020-2030 est :

- ✓ **Efficiente** : évaluer le rapport entre les moyens mis en œuvre et les résultats des actions réalisées.
- ✓ **Efficace** : les résultats obtenus au regard des objectifs fixés et les rapports de causalité entre les objectifs, implicites et explicites, et les effets réels des actions menées.
- ✓ **Cohérente** dans sa conception et dans son déploiement. La cohérence interne vise l'adéquation entre les objectifs fixés dans le présent plan et les moyens qui leur sont alloués. La cohérence externe désigne l'adéquation entre la Stratégie Culture et Patrimoine et les autres politiques.
- ✓ **Pertinente** : l'adéquation entre les objectifs explicites de la Stratégie et les besoins ou les problèmes qu'elle est supposée résoudre.

Le STAC, en tant qu'opérateur principal chargé de la mise en œuvre de la stratégie, assure également son suivi, la collecte des informations et des données auprès des autres opérateurs et partenaires (Académie des langues de Wallis et Futuna, DEC, VR, associations, etc.), la rédaction d'un rapport annuel d'exécution technique et financier (suivi des indicateurs), sa présentation au comité de pilotage, ainsi que l'organisation des missions d'évaluation.

Les évaluations devront être réalisées à mi-parcours et à la fin de la période de la stratégie par un organisme indépendant.



Conclusion

La culture est un bien en soi, désirable par et pour tous.

Le patrimoine est un héritage porteur d'histoire, de mémoire et de valeurs qui crée un devoir immédiat de préservation et de transmission. La culture est un enjeu d'attractivité, de développement et d'emploi.

C'est le paradoxe auquel doit se confronter cette stratégie culturelle digne de ce nom.

Le Territoire soutient une politique culturelle qui conciliera cette double exigence : Une politique publique identifiée et en même temps partagée, partenariale et concertée ; une politique qui privilégiera la culture comme élément transversal des politiques publiques. Pour cela, il conviendra :

- ✓ de surmonter les divergences et de souligner les points de convergence et de complémentarité entre les élus, entre les deux archipels de Wallis et Futuna, entre la culture et l'économie, entre le populaire et l'élitiste ;
- ✓ de permettre le décroisement, la rencontre, les fertilisations croisées ;
- ✓ de jouer le rôle d'assembler des projets et de rassembler des publics.

Ainsi notre Territoire a-t-il l'ambition de conduire et d'animer, avec tous les acteurs de la culture, les chefferies d'*Uvéa*, *Alo* et *Sigave* principalement, une politique au service de l'identité d'un peuple de l'océan Pacifique.

Lexique

- ▣ **Ensembles** : groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur particulière du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science
- ▣ **Monuments** : œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur particulière du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.
- ▣ **Patrimoine culturel immatériel** comprend les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés :
 - Les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel, les contes et légendes, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, l'organisation de la société, les mœurs ;
 - Les réseaux communautaires et de centres d'activité culturelle tels que les églises et les associations de jeunes, la diaspora, leurs idées et activités ;
 - Les arts du spectacle, les danses contemporaines et traditionnelles, les réseaux d'artistes, les festivals, les défilés de mode et événements sportifs (et notamment les sports traditionnels) ;
 - Les stations de télévision et de radio locales, les studios d'enregistrement ;
 - Les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers (fonctionnement des milieux naturels en lien avec le calendrier lunaire et les saisons, orientation dans l'espace terrestre et maritime...);
 - Les connaissances et savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel (sculpture, tapa, nattes, sisi, huiles, colliers, parfums, la tenue vestimentaire wallisienne traditionnelle et moderne, etc.), la pharmacopée, les connaissances sur les plantes médicinales, cosmétiques et cosmétopée, les remèdes traditionnels et la médecine, l'art culinaire (umu), les techniques de conservation des aliments ;
 - L'architecture de l'habitat (fale) et des pirogues traditionnelles (vaka), l'organisation de l'habitation (jardin de case), du village (fale fonu), les techniques agricoles et de pêche.
- ▣ **Patrimoine culturel matériel** comprend : les monuments, les ensembles, et les sites.
- ▣ **Sites** : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones incluant les sites archéologiques qui ont une valeur particulière du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.




Bibliographie

- Rapport annuel de l'IEOM 2018 ;
- Commission nationale d'évaluation des politiques de l'État Outre-mer – Rapport Biennal 2015-2016, L'accès à la culture,
- Rapport d'information fait au nom de la Délégation sénatoriale aux outre-mer sur la représentation et la visibilité des outre-mer dans l'audiovisuel public, 2019.
- Livre Bleu Outre-mer, juin 2018
- Valorisons les langues des Outre-mer pour une meilleure cohésion sociale – Document provisoire - "Projet d'avis présenté à l'assemblée plénière du mardi 25 juin 2019
- 3400 ans d'histoire - Frédéric ANGLEVIEL
- Stratégie culturelle régionale: *Investir dans les cultures océaniques 2010–2020 – Deuxième phase : 2017–202, CPS 2017*

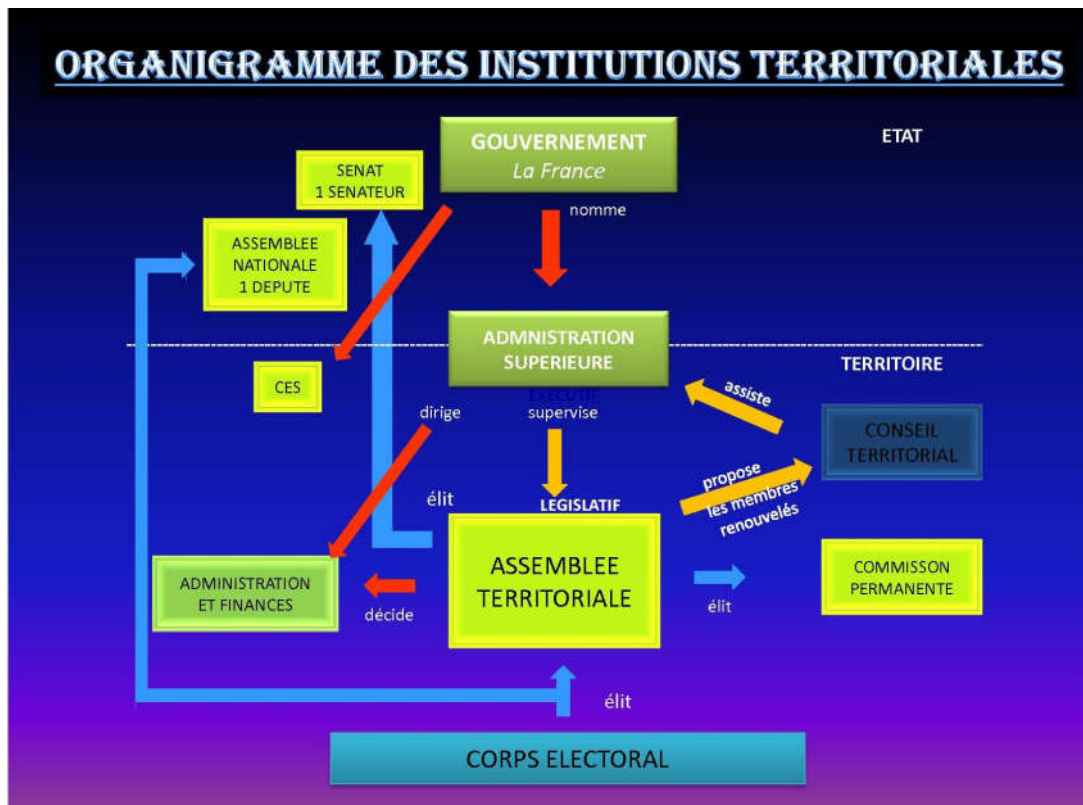


Annexes

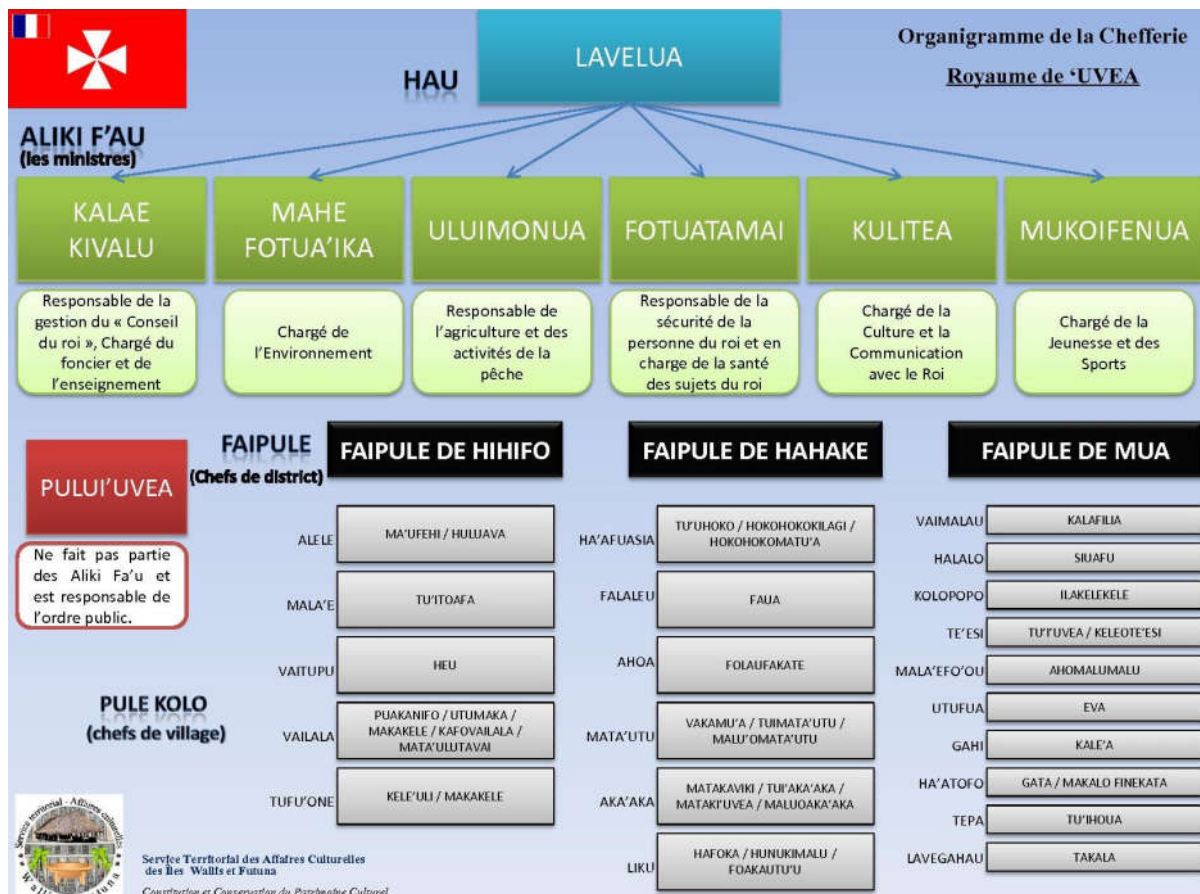
Annexe 1 :	Organigramme des institutions territoriales.....	P41
Annexe 2 :	Organigramme de la chefferie – Royaume de 'Uvea.....	P41
Annexe 3 :	Organigramme de la chefferie – Royaume de Alo.....	P42
Annexe 4 :	Organigramme de la chefferie – Royaume de Sigave.....	P42
Annexe 5 :	Les domaines du cadre pour les statistiques culturelles de l'UNESCO.....	P43
Annexe 6 :	Cadre logique.....	P44-45
Annexe 7 :	Fiches actions 2020-2025.....	P46



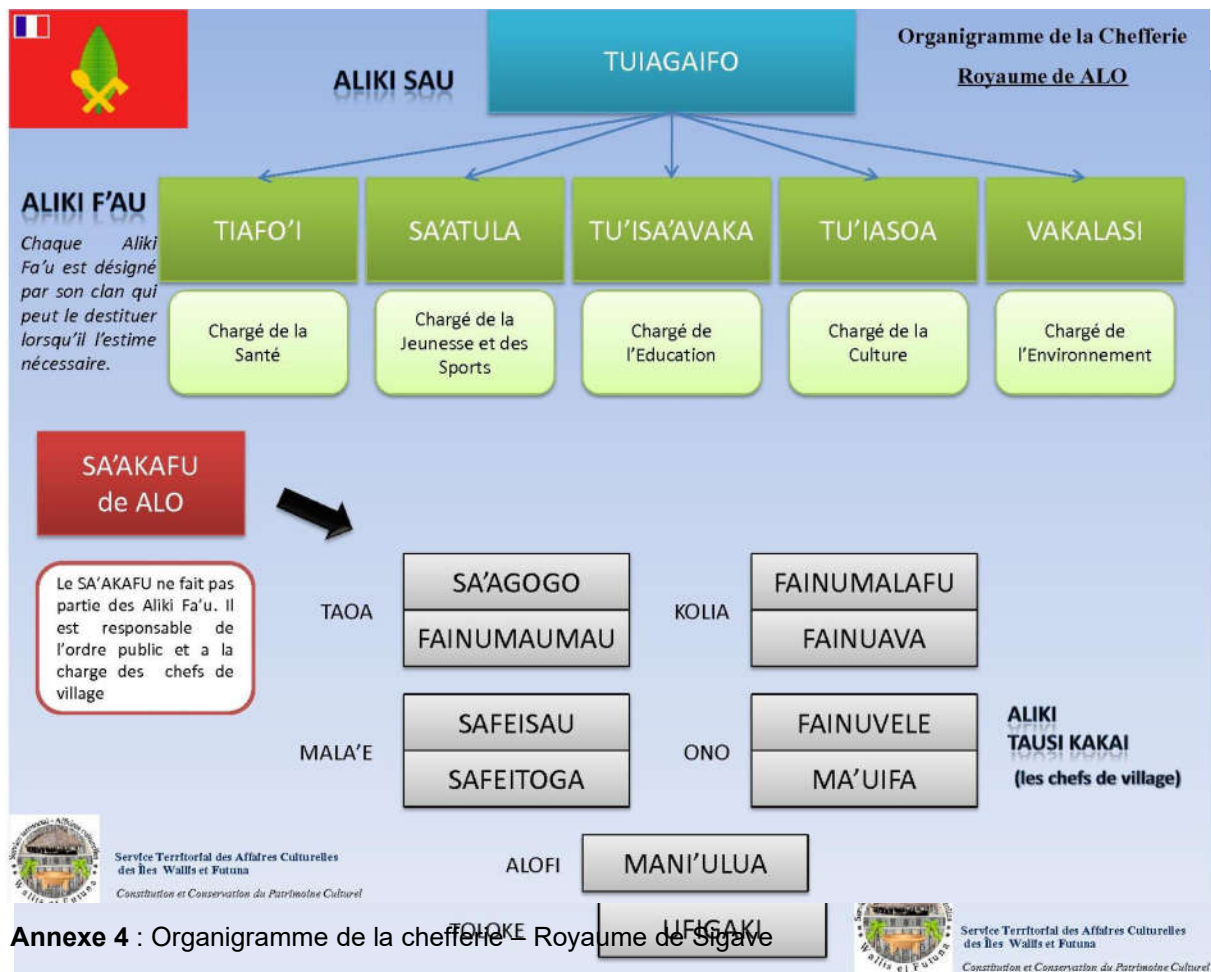
Annexe 1 : Organigramme des institutions territoriales



Annexe 2 : Organigramme de la chefferie – Royaume de 'Uvea



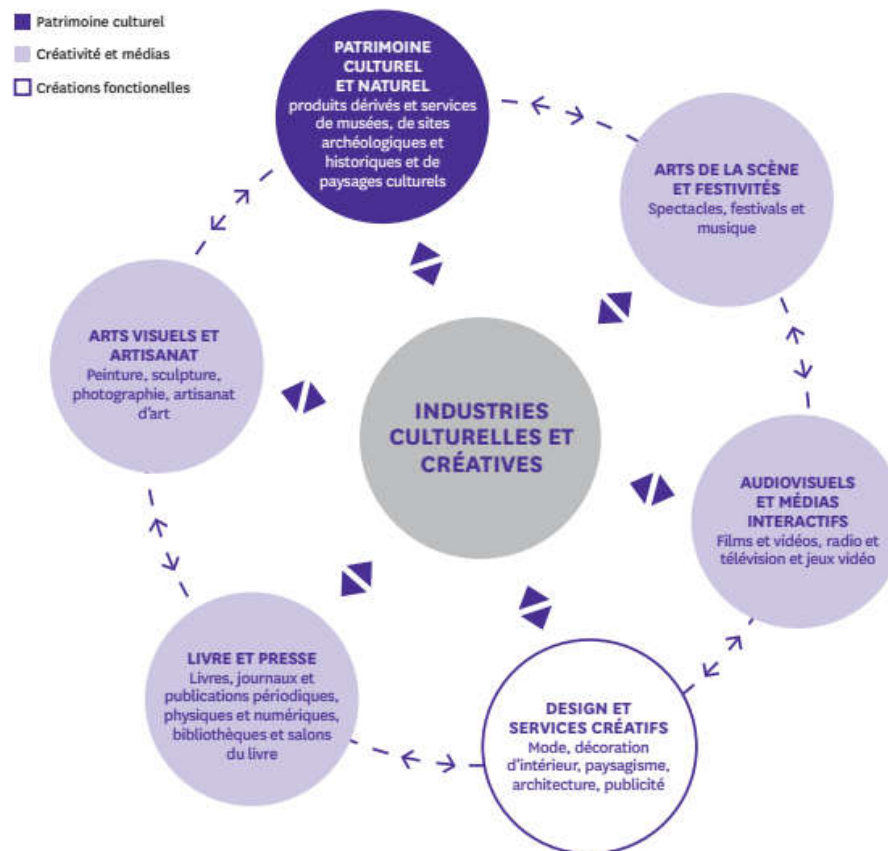
Annexe 3 : Organigramme de la chefferie – Royaume de Alo



Annexe 4 : Organigramme de la chefferie – Royaume de Sigave

Annexe 5 : Les domaines du cadre pour les statistiques culturelles de l'UNESCO

Domaines du cadre pour les statistiques culturelles de l'UNESCO



Source : « Politiques pour la créativité – Guide pour le développement des industries culturelles et créatives » UNESCO

Annexe 6 : Cadre logique

Logique d'intervention		Budget (XPF)	Prog. (années)	Indicateurs objectivement vérifiables	Valeurs de référence	Valeurs cibles	Source
Objectif général	Une culture reconnue, partagée, valorisée et plurielle						
La connaissance du patrimoine culturel a progressé. La culture et le patrimoine sont protégés et valorisés. Il est accessible sur place et à distance. Les jeunes WF maîtrise leur langue WF.							
Résultats attendus	La population a accès à une offre culturelle égalitaire. Les industries culturelles et créatives sont créatrices d'emplois et un levier du développement économique. Les compétences sont renforcées. La culture						
Objectif spécifique A	Parfaire la connaissance du patrimoine & Protéger la culture locale						
Action A1 – Recenser pour mieux connaître la richesse culturelle	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser les inventaires (connaissances en danger*, biens dispersés) et codifier les pratiques et coutumes Dresser sous forme de publication, le bilan des infrastructures, fréquentation des publics. Poursuivre et encourager les travaux de recherches anthropologiques, archéologiques, Ethnologiques et de toute discipline scientifique. Publier un dictionnaire. (Acad. Langues) 			<ul style="list-style-type: none"> Nb d'inventaires réalisés, Nb d'ouvrages publiés Nb de rapports, nb d'articles publiés, Nb d'équipes de recherches accueillies Nb de dictionnaires publiés 	<ul style="list-style-type: none"> 0 inventaire complet (2018) 0 équipe de recherche (2018) 0 semaine de travaux sur place (2018) 0 rapport, 0 article publié (2018) 	<ul style="list-style-type: none"> 1 équipe accueillie (2019), 3 (2020-2022) 4 rapports ou articles publiés (2022) 1 ou 2 dictionnaires en vente (2023) 	Inventaire données, Rapport service, etc.
Action A2 – Protéger et transmettre	<ul style="list-style-type: none"> Entretien, restaurer et classer les sites et monuments. Rapatrier les œuvres et artefacts perdus Doter le Territoire d'un bâtiment des archives pour conserver les artefacts et matériels audio, vidéo, écrits, etc. Réaliser des campagnes de sensibilisation à la conservation des sites et monuments Organiser des ateliers intergénérationnels propice à la transmission du patrimoine immatériel Adopter une réglementation de la propriété intellectuelle Adopter une réglementation de protection du patrimoine 			<ul style="list-style-type: none"> Nb de sites et monuments restaurés, entretenus et classés Nb de collections rapatriés Nb de campagnes, de support de communication réalisés Nb de collections classées Bâtiments des archives construits à Wallis, à Futuna. Nb d'ateliers intergénérationnels organisés Réglementation adoptée Réglementation adoptée, Nb agents assermentés 	<ul style="list-style-type: none"> 0 collections classées (2018) 0 collection biens (2018) 0 bâtiment des archives 0 spot tv 0 arrêté (2018) 0 agent assermenté (2018) 	<ul style="list-style-type: none"> 2 collections classées (2020) 1 collection biens (2030) 1 bâtiment des archives construit à F (2022), à W (2025) 1 spot tv (2023) 1 arrêté (2020) 2 agents assermentés (2023) 	Rapport collection, Serv. Arc, JOWF, Rapports
Action A4- Valoriser les langues vernaculaires	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre l'apprentissage académique des langues vernaculaires. (Acad. langues) Promouvoir l'usage des langues vernaculaires dans l'action publique (signalétique, administratif, etc.) Promouvoir l'usage des langues vernaculaires auprès du public (concours de poésie, de chants, etc) Poursuivre les ateliers d'apprentissage. (STAC) 			<ul style="list-style-type: none"> Nb élèves suivant des cours dispensés sur place ou à distance , 1 programme, 1 spot, Nb d'évènements, 1 signalétique Espace aménagé à W, à F Annexe réalisée à W, Antenne réalisée à F Nb d'ateliers d'apprentissage réalisés / an, 	<ul style="list-style-type: none"> ... dictionnaires datant de 0 élèves suivant des cours sur place (2018), 0 à distance (2018) 0 étude, etc. (2018) 0 espace (2018) 0 annexe 0 antenne (2018) ... ateliers / an (2017) 	<ul style="list-style-type: none"> ... élèves sur place (2020), ... à distance (2022) 1 étude, 1 programme, 1 spot, Nb d'évènements, 1 signalétique (2019) 1 espace à W, 1 à F (2022) 1 annexe à W construite (2019), 1 antenne à Futuna construite (date ?) 	Rapport internet, langues, cours sur distance, Académie, rapport d
Objectif spécifique B	Converger vers un accès égalitaire à la culture						
Action B1 -Promouvoir un aménagement culturel équilibré du Territoire	<ul style="list-style-type: none"> Doter le Territoire d'un centre culturel polyvalent Encourager la création de bibliothèques, de cinémas, de sentiers culturels, etc. Soutenir financièrement les projets d'aménagements ayant une dimension culturelle aux projets d'aménagements 			<ul style="list-style-type: none"> Centre culturel polyvalent ouvert Nb d'équipements culture /1000 habitants % de l'enveloppe des projets d'aménagement dédié à la culture 	<ul style="list-style-type: none"> 0 centre culturel (2018) 	<ul style="list-style-type: none"> 1 centre ouvert (2022) 	Rapport internet, Préfecture
Action B2 – Faciliter l'accès à une offre culturelle élargie et diversifiée	<ul style="list-style-type: none"> Établir et Communiquer un programme d'activités culturelles « Ouvrir plus, ouvrir mieux » les sites archéologiques et historiques (hors patrimoine religieux) au public ; Mettre en place l'équivalent d'un « Pass culture » en faveur des populations marginalisées Mobiliser davantage autour des journées du patrimoine Encourager/Accueillir les solutions mobiles ou itinérantes dans les domaines de la culture pour favoriser un offre de proximité complémentaire 			<ul style="list-style-type: none"> % de sites et monuments ouverts au public ; Fréquentation des sites et monuments historiques ; « Pass culture » mise en place Part des élèves participants aux journées du patrimoine, Fréquentation du public Nombre de solutions mobiles 	<ul style="list-style-type: none"> 3 sites accessibles à W, 6 à F / nb de sites (2018) 50 visites WF/an (2018), 2 expo / an (2018) 270 visiteurs WF/an (2018) 	<ul style="list-style-type: none"> +1 sites accessibles à W (2020), + 3 à F / nb de sites (2020) 70 visites WF/an (2020), 4 expo /an (2021) +3 % visiteurs (2021), +5 % visiteurs (2025) 	Sites acc, Rapport, compte, du site in

		accueillies			
		<ul style="list-style-type: none"> Nb d'activités proposées (visites, expositions, etc.), Nb de bénéficiaires, 			
Action B3-Garantir l'accès à l'éducation artistique, culturelle et au patrimoine grâce au numérique	<ul style="list-style-type: none"> Proposer une reconstitution virtuelle des sites historiques de Wallis et Futuna reDonner goût à la lecture dès le plus jeune âge grâce aux e-book Proposer, en particulier dans les établissements scolaires, les visites virtuelles de musées et de monuments à travers le monde 	<ul style="list-style-type: none"> Musé virtuel créé accessible (en partie en ligne) Nb d'e-book lu 	0 musé virtuel (2018)	1 musé virtuel (2021)	Site inter
Objectif spécifique C	Faire des industries culturelles et créatives un levier du développement & favoriser le rayonnement de la culture et du patrimoine de Wallis et Futuna				
Action C1 – Encourager les industries créatives et culturelles	<ul style="list-style-type: none"> Établir un diagnostic des industries culturelles et créatives Soutenir la création d'entreprises dans le domaine des industries culturelles et créatives. Créer la carte professionnelle des artistes Encourager la création numérique dans le domaine du jeu vidéo et des arts du numérique Promouvoir et Exporter les produits et savoir-faire des artisans locaux (sculpture, bijoux, mode, etc.) grâce au numérique 	Nb activités professionnelles créées, Salle culturelle polyvalente dédiée à l'expression artistique et exposition Création de la carte professionnelle des artistes	... activités déclarées (2018) 0 salle (2018) 0 carte pro (2018)	+5% activités (2020), +10 % (2030) 1 salle (2023) 1 carte pro (2020)	Registre Internet, CCIMA, délibérat
Action C2 – Faire du tourisme culturel un levier du développement	<ul style="list-style-type: none"> Réunir acteurs publics et privés en faveur d'une meilleure synergie Financer les projets mettant en valeur ses 4 dimensions : innovation, numérique, tourisme et culture Mettre en tourisme les sites et monuments 				
Action C3 – Favoriser la diffusion des œuvres et la promotion des artistes	<ul style="list-style-type: none"> Financer les déplacements des artistes de Wallis et Futuna dans la région et à l'international Promouvoir la diffusion des productions culturelles locales (cinématographiques, etc.) dans les médias 				
Action C4 – Faire des échanges culturels une priorité de la coopération régionale	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en valeur la culture dans les partenariats avec les Pays et Territoires du Pacifique ; Multiplier les partenariats avec les organisations régionales, ONG, et autres structures en lien avec la culture et le patrimoine 	Nb de partenariats avec l'extérieur Répertoire des artisans et artistes de WF et diasporas, Nb d'événements culturels auxquels le Territoire participe	2 partenariats (2018) 0 répertoire (2018) 1 évènement tous les 4 ans (2018) conseil des arts	+2 partenariats (2022), +1 (2025) 1 répertoire édité et publié en ligne (2022) 1 évènement tous les deux ans (2022)	Rapport Site inter CCIMA, de la Str
Objectif transversal D	Renforcer les compétences et la collaboration dans la culture et le patrimoine				
Action D1 – Renforcer les moyens et les compétences de l'action publique	<ul style="list-style-type: none"> Former les intervenants du service et les partenaires pour conduire toutes les actions Augmenter la dotation dédiée aux actions culturelles 	Nb postes, Nb de bénéficiaires de formations	10 agents à Wallis (2018) 6 agents à Futuna (2018) 1 pers. Formée (2018)	+2 postes créés (2020), +2 postes créés (2022) 20 personnes formées (2020)	Rapport
Action D2 – Accompagner la formation et la professionnalisation des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> Moderniser la formation professionnelle continue Encourager la formation en mobilité des acteurs de la filière artistique 				

FICHES ACTIONS

A1- Recenser pour mieux connaître la richesse culturelle	
A2- Protéger et transmettre la culture.....	2
A3- Valoriser les langues vernaculaires (ALWF).....	3
B1- Promouvoir un aménagement culturel équilibré du Territoire.....	4
B2- Faciliter l'accès à une offre culturelle élargie et diversifiée.....	5
B3- Etendre l'accès à la Culture et au Patrimoine grâce au numérique.....	6
C1- Encourager les industries créatives et culturelles.....	7
C2- Faire du tourisme culturel un levier du développement.....	8
C3- Favoriser la diffusion des œuvres et la promotion des artistes.....	9
D1- Renforcer les moyens et les compétences de l'action publique.....	10
D2- Favoriser la formation et la professionnalisation des acteurs.....	11
Budget global.....	12